



Thônex

Procès-verbal Séance du 13 novembre 2012

Sont présents :

Messieurs	Claude Détruche Philippe Decrey Pascal Uehlinger	Maire Conseiller administratif Conseiller administratif
Monsieur	Fabiano Forte	Président du Conseil municipal
Mesdames	Katia Dietrich Jeanne-Rose Furrer Fidelina Gomes Dias Aguigah	Anne-Marie Jaquet Marta Macchiavelli Jacqueline Tomasini
Messieurs	Ismat Ahmad Andrew Arpidone Jacques Béné Frédéric Binder Philippe Calame Enrico Castelli Olivier Delarue Marcel Constantin Romain de Sainte-Marie Alain Dupraz	Patrick A. Gautier Marc-André Haldimann Marc Kilcher Stephen Knörr Alain Nicolet Philippe Noël Hans Rudolf Roth Ashwani Singh Philippe Zaugg

Ordre du Jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 25 septembre 2012.
2. Assermentations :
 - 2.1. M. Ismat Ahmad, Conseiller municipal, du mouvement citoyen genevois (MCG), en remplacement de Mme Danielle Villette démissionnaire. (DM-12-04)
 - 2.2. Mme Marta Julia Macchiavelli, Conseillère municipale, du groupe Les Verts et Vivre à Thônex (VI-VE), en remplacement de M. Marc Junet démissionnaire. (DM-12-05)
3. Nomination d'un membre du Conseil municipal au Comité des fêtes en remplacement de M. Marc Junet, démissionnaire. Discussion. Vote. (RM-12-04).
4. Election d'un membre pour siéger à la Fondation pour le logement de la commune de Thônex en remplacement de M. Laurent Gonthier, démissionnaire. Discussion. Vote. (DM-12-06)
5. Désignation d'un membre du groupe MCG pour siéger à la Fondation en faveur de la jeunesse de Thônex en remplacement de M. Laurent Gonthier, démissionnaire. Discussion. Vote. (DM-12-07)
6. Communications du Bureau du Conseil municipal.
7. Communications du Conseil administratif.
8. Rapports des commissions.
9. Désignation des présidents, vice-présidents et suppléants pour les locaux de vote 2013. Discussion. Vote. (DA-12-25)



10. Projet de délibération déposé par le groupe PLR en vue d'annuler la délibération du 14 novembre 1995 relative à l'attribution de l'aide financière en vue de favoriser les actions culturelles. Discussion. Vote. (DM-12-08)
11. Projet de budget 2013 – Discussion vote sur :
 - 11.1. Nombre de centimes additionnels (DA-12-26a),
 - 11.2. Fixation du nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens. (DA-12-26b),
 - 11.3. Jetons de présence alloués aux Conseillers municipaux (DA-12-27),
 - 11.4. Indemnités allouées aux Conseillers administratifs (DA-12-28),
 - 11.5. Fixation de la taxe professionnelle minimale à CHF 30,-. (DA-12-29),
 - 11.6. Budget de fonctionnement (DA-12-26c),
 - 11.7. Autorisation d'emprunter et/ou de renouveler les emprunts.
(DA-12-26d).
12. Demande d'un crédit de CHF 500'000,- à titre de dotation 2013 à la Fondation communale pour le logement. Discussion. Vote. (DA-12-30).
13. Demande d'un crédit de CHF 475'000,- en vue de la réfection partielle du chemin des Cyprès. Discussion. Vote. (DA-12-31).
14. Demande d'un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 10'000,- en vue du cofinancement du film « Robin des Watts » présenté par l'Association Terragir. Discussion. Vote. (DA-12-32).
15. Projets de délibération.
16. Projet de motion déposé dans le délai légal par le groupe PLR intitulé : « *Pour un éclairage de sécurité des cheminements piétonniers de la Commune* ». Discussion. Vote. (MM-12-09)
17. Projet de motion déposé dans le délai légal par le groupe PDC intitulé : « *Encouragement au sport pour tous : l'urban-training* ». Discussion. Vote. (MM-12-10)
18. Propositions du Conseil administratif.
19. Questions écrites.
20. Propositions individuelles.

*

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 25 septembre 2012

Le procès-verbal de la séance du 25 septembre 2012 est approuvé par 22 voix « pour » et 1 abstention soit à la majorité.



2. Assermentations :

2.1. M. Ismat Ahmad, Conseiller municipal, du mouvement citoyen genevois (MCG), en remplacement de Mme Danielle Villette démissionnaire. (DM-12-04)

M. le Président demande à M. Ismat Ahmad, Conseiller municipal, de se lever et de répondre : « je le jure » ou « je le promets » en levant la main droite au serment suivant :

« Je jure ou je promets solennellement :

- d'être fidèle à la République et canton de Genève ;*
- d'obéir à la constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge ;*
- de garder le secret de fonction sur toutes les informations que la loi ne me permet pas de divulguer. »*

M. Ismat Ahmad : *« je le promets »*

Suite au serment de M. Ismat Ahmad, la délibération suivante est signée par M. Fabiano Forte, Président, M. Philippe Guex, secrétaire et M. Stephen Knörr, 1^{er} vice-secrétaire du Bureau :

*Assermentation de
Monsieur Ismat Ahmad
Conseiller municipal
du Mouvement Citoyen Genevois (MCG)*

Il a été procédé à l'assermentation de Monsieur Ismat Ahmad entre les mains de Monsieur Fabiano Forte, Président du Conseil municipal, lors de la séance du 13 novembre 2012,

Le serment a été prêté devant l'assemblée par M. Ismat Ahmad.

M. le Président informe que M. Ismat Ahmad, Conseiller municipal du groupe MCG reprendra, selon accord interne au sein du groupe MCG, les commissions laissées vacantes par M. Jean Villette soit :

Commissions :

- ad'hoc réorganisation des bâtiments de la Mairie,*
- commission de travail relative aux Communaux d'Ambilly,*
- Finances*
- Sports, Sécurité, Police & Militaire,*
- Travaux & Bâtiments*
- Urbanisme, Environnement & Développement durable, Agenda 21*

Délégations diverses :

- commission de réclamation en matière de taxe professionnelle,*
- Centre Sportif Sous-Moulin,*



- M. le Président demande s'il y a des remarques à formuler. Ceci n'étant pas le cas, la nomination de M. Ahmad dans les diverses commissions et délégations est acceptée.
- Après approbation à l'unanimité, M. Ahmad siégera également au sein dans les délégations suivantes :
 1. délégué à la commission de réclamation en matière de taxe professionnelle communale,
 2. délégué au Conseil Intercommunal du CSSM

2.2. Mme Marta Julia Macchiavelli, Conseillère municipale, du groupe Les Verts et Vivre à Thônex (VI-VE), en remplacement de M. Marc Junet démissionnaire. (DM-12-05)

M. le Président demande à Mme Marta Julia Macchiavelli, Conseillère municipale, de se lever et de répondre : « je le jure » ou « je le promets » en levant la main droite au serment suivant :

« Je jure ou je promets solennellement :

- *d'être fidèle à la République et canton de Genève ;*
- *d'obéir à la constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge ;*
- *de garder le secret de fonction sur toutes les informations que la loi ne me permet pas de divulguer. »*

Mme Macchiavelli : *« je le promets »*

Suite au serment de Mme Marta Julia Macchiavelli, la délibération suivante est signée par M. Fabiano Forte, Président, M. Philippe Guex, secrétaire et M. Stephen Knörr, 1^{er} vice-secrétaire du Bureau :

*Assermentation de
Madame Marta Julia Macchiavelli
Conseiller municipal
du groupe Les Verts et Vivre à Thônex (VI-VE)*

Il a été procédé à l'assermentation de Mme Marta Julia Macchiavelli entre les mains de Monsieur Fabiano Forte, Président du Conseil municipal, lors de la séance du 13 novembre 2012,

*Le serment a été prêté devant l'assemblée par
Mme Marta Julia Macchiavelli.*



M. le Président informe que le groupe VI-VE a réorganisé la répartition de ses membres dans les commissions laissées vacantes par M. Marc Junet, soit :

1. Mme Marta Julia Macchiavelli, Conseillère municipale du groupe VI-VE, siégera dans les commissions suivantes :

Commissions :

- Culture, Loisirs & Jumelage, (à la place de M. Junet)
- Parcs & Promenades, Economie Publique, Emploi, Voirie & Cimetière (à la place de M. Haldimann)
- Groupe de travail relatif aux Communaux d'Ambilly, (à la place de M. Junet)

Les permutations suivantes ont été effectuées :

2. M. Olivier Delarue reprend les commissions suivantes :

Commissions :

- Finances (à la place de M. Junet)
- Parcs & Promenades, Economie Publique, Emploi, Voirie & Cimetière (vice-présidence à la place de M. Haldimann)

M. le Président demande s'il y a des remarques à formuler. Ceci n'étant pas le cas, la nomination de Mme Macchiavelli ainsi que les changements au sein du groupe VI-VE sont considérés comme acceptés.

3. Nomination d'un membre du Conseil municipal au Comité des fêtes en remplacement de M. Marc Junet, démissionnaire. Discussion. Vote.
(RM-12-04).

La discussion est ouverte :

M. Alain Dupraz propose la candidature de M. Philippe Noël.

La parole n'étant plus demandée, M. Philippe Noël, 1^{er} vice-président du Bureau, donne lecture du projet de résolution :

- Vu la résolution prise par le Conseil municipal lors de sa séance du 10 mai 2011, décidant de renommer le Comité d'activités culturelles et des fêtes de Thônex en « *Comité des fêtes de la Culture et du Jumelage de Thônex* »
- Attendu que deux membres de la commission Culture, Loisirs & Jumelage doivent être nommés pour siéger au sein du « *Comité des fêtes de la Culture et du Jumelage de Thônex* »
- Vu la démission de M. Marc Junet du Conseil municipal et le fait que celui-ci avait été nommé parmi les deux membres de la commission de la Culture, Loisirs & Jumelage



- Attendu qu'il convient donc de le remplacer,

Le Conseil municipal

d é c i d e

1. De nommer M. Philippe Noël, membre de la commission de la Culture, Loisirs & Jumelage au « *Comité des fêtes de la Culture et du Jumelage de Thônex* » en remplacement de M. Marc Junet, démissionnaire.

Au vote :

- *la résolution est acceptée par 22 voix « pour » et 1 abstention, soit à la majorité.*

4. Election d'un membre pour siéger à la Fondation pour le logement de la commune de Thônex en remplacement de M. Laurent Gonthier, démissionnaire. Discussion. Vote. (DM-12-06)

La discussion est ouverte :

M. Zaugg propose la candidature de M. Didier Mayor pour le groupe MCG.

La parole n'étant plus demandée, M. Hans Rudolf Roth, 2^{ème} vice-président du Bureau, donne lecture du projet de délibération :

- Vu l'article 30, alinéa 1, lettre t) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Vu les statuts de la Fondation du logement de la commune de Thônex acceptés par le Conseil municipal en date du 15 mai 1984,
- Vu l'article 10 des statuts susmentionnés,
- Vu la démission de M. Laurent Gonthier du Conseil de la Fondation du logement de la commune de Thônex,

Le Conseil Municipal

d é c i d e

1. De désigner M. Didier Mayor en remplacement de M. Laurent Gonthier pour siéger au Conseil de la Fondation du logement de la commune de Thônex, dès le 13 novembre 2012.

Au vote :

- *la délibération est acceptée par 23 voix « pour » et 1 abstention, soit à la majorité.*



5. Désignation d'un membre du groupe MCG pour siéger à la Fondation en faveur de la jeunesse de Thônex en remplacement de M. Laurent Gonthier, démissionnaire. Discussion. Vote. (DM-12-07)

M. le Président informe que le groupe MCG a proposé M. Didier Mayor pour siéger au sein de la Fondation.

La parole n'étant pas demandée M. Philippe Zaugg, 3^{ème} vice-président du Bureau, donne lecture du projet de délibération :

- Vu l'article 30, alinéa 1, lettre t) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Vu les statuts de la Fondation en faveur de la jeunesse de Thônex, adopté par le Conseil de Fondation le 7 septembre 2009,
- Vu l'article 11, lettre c) des statuts susmentionnés,
- Attendu que le Conseil municipal doit élire autant de membres qu'il y a de partis politiques siégeant au Conseil municipal de Thônex, soit six membres pour la période allant du 1^{er} octobre 2011 au 30 septembre 2015,
- Sur proposition du mouvement citoyen genevois (MCG),

Le Conseil Municipal

D é c i d e

2. De nommer M. Didier Mayor, membre du mouvement citoyen genevois (MCG) en remplacement de M. Laurent Gonthier, démissionnaire, pour siéger au Conseil de la Fondation en faveur de la jeunesse de Thônex.

Au vote :

- *la délibération est acceptée par 24 voix « pour », soit à l'unanimité.*

6. Communications du Bureau du Conseil municipal

M. le Président porte à la connaissance des Conseillers municipaux les informations et courriers suivants :

6.1. Courrier adressé à M. Pierre Cassard concernant la décision prise par le Conseil municipal le 25 septembre dernier au sujet de la pétition relative aux sapeurs-pompiers

Monsieur,

Par la présente nous vous informons que le Conseil municipal a décidé, lors de sa séance ordinaire du 25 septembre 2012 de confirmer la décision des commissions réunies du 4 septembre 2012, soit : d'ajourner cette pétition dans l'attente d'une action ou non de la Cour des comptes.



En vous remerciant, par avance, de bien vouloir faire connaître la décision du Conseil municipal à vos cosignataires, nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

6.2. Courrier de M. Jean-Jacques Ryser, du 1^{er} novembre 2012 concernant la sécurité

Monsieur Forte,

Je vous écris ce courrier en tant qu'habitant de la Commune de Thônex depuis 32 ans, ancien candidat aux élections municipales et votre voisin.

J'espère que vous êtes content d'avoir vu votre photo dans Le Matin de ce jour, mais moi je ne partage pas trop vos arguments.

Je m'explique :

Ce matin, j'avais rendez-vous chez mon médecin juste avant la douane de Moillesullaz. De chez moi, il m'a fallu 45 minutes pour trouver une place libre non payante. Pourquoi ? Parce que les frontaliers (suisse ou français) parquent leurs voitures pour la journée, sans être verbalisés. A qui la faute ? Ras-le-bol des personnes qui ne respectent pas nos lois suisses. Ce matin, combien de plaques françaises avaient un disque d'heure de temps dépassé, même une voiture avait l'heure d'arrivée à 14h30, ce matin à 10 heures !!! On dirait qu'on fait tout pour accueillir les Français comme des personnalités importantes. Il ne manque plus que le tapis rouge et la fanfare de Thônex.

Le vandalisme à répétitions, les vols, les cambriolages, les agressions c'est aussi de votre ressort à la Commune. Pourquoi toujours dire que c'est à cause de Monsieur Maudet, ou à cause de Berne qui ne réagissent pas. Vous êtes élu, vous avez des budgets pour la sécurité alors utilisez-les.

Remettez des garde-frontières en permanence et engagez des agents municipaux pour non seulement verbaliser les suisses mais aussi et surtout les automobilistes à plaques françaises.

Savez-vous aussi que dans notre quartier, les murs de Mon Idée deviennent de plus en plus colorés, tagués ? les boxes fermés forcés et cambriolés, scooters disparus, vélo volés dans les boxes, pour ma part la serrure a été forcée mais rien de volé.

Je regrette de n'avoir pas été élu quand j'avais posé ma candidature PDC car je vous jure que j'aurais fait bouger les choses, car je ne cherche pas à me mettre en avant dans la presse, mais de défendre les citoyens de notre Commune, qui en ont vraiment ras-le-bol. Bientôt il faudra se promener à Thônex sans porte-monnaie et papiers de crainte de se faire voler en plein jour.

Je demande à ce que ce courrier soit mis en lecture à tout votre Conseil Municipal et aussi bien entendu aux trois Conseillers Administratifs.

Je vous remercie de votre prochaine réponse et, dans cette attente, je vous prie de croire, Monsieur Forte, à l'expression de mes salutations les meilleures.

J'adresse une copie de ce courrier à Monsieur Maudet.

PS. Question subsidiaire, que fait une voiture plaque françaises, département 03, dépt Allier, près de Lyon, avec trois individus à l'intérieur et plus que douteux et du Magreb, à 10 heures du matin à Thônex ?



Réponse de M. Forte, Président :

Cher Monsieur,

J'accuse réception de votre courrier daté du 1^{er} novembre dont le contenu a retenu ma meilleure attention.

Ainsi que vous l'avez demandé, ce dernier sera lu lors de la séance du Conseil municipal du 13 novembre prochain.

Pour les autres questions soulevées, il vous sera apporté des éléments d'information dans un prochain courrier.

En vous souhaitant bonne réception de la présente, je vous prie d'agréer, Monsieur, nos meilleures salutations.

6.3. Mérite Thônésien 2012

M. François Diserens a été désigné par les membres du Bureau pour recevoir le « Mérite Thônésien 2012 » pour son dévouement envers la commune et ses communiens. Cette distinction lui sera remise lors de la soirée des jeunes et nouveaux citoyens le mercredi 13 mars 2013.

6.4. A 23h. nous passerons au point 18 de l'ordre du jour : « Propositions du Conseil administratif ».

7. Communications du Conseil administratif

7.1. M. Claude Détruche, Maire

7.1.1 Place de Graveson

La place de jeux située à l'arrière a été entièrement révisée et a été remise à disposition des enfants qui ont désormais plus de place pour jouer.

Un nouveau bureau d'ingénieurs s'est penché sur la question de l'aménagement de cette place, notamment en ce qui concerne la dalle. Des sondages ont été effectués ainsi que les plans d'origine retrouvés et il semblerait qu'un bureau d'architectes pourrait reprendre l'étude qui est en cours, ce qui est une bonne nouvelle.

7.1.2 Parking souterrain à l'arrière de la salle des fêtes

La commission des Travaux & Bâtiments aura une présentation le mardi 20 novembre concernant ce projet.

7.1.3 Sécurité

En compagnie des magistrats chénois nous avons rencontré, le 19 octobre 2012, M. Pierre Maudet, qui dans le cadre de ses nouvelles fonctions, faisait le tour de toutes les communes.

Nous avons pu largement débattre des problèmes que nous connaissons dans le secteur ; tous les éléments ont été communiqués et M. Maudet devrait revenir assez rapidement avec un plan d'actions.



7.1.4 Pétanque de Thônex

Nous avons honoré de notre présence les 60 ans de la pétanque de Thônex. Cette société est gérée depuis sa création par des bénévoles et a eu la chance d'avoir dans ses rangs, par le passé, un champion du monde.

7.1.5 Concours des balcons fleuris

Notre commune a obtenu la 3^{ème} place de ce concours dans la catégorie « communes genevoises ». Nous avons été juste devancés par les communes de Chêne-Bougeries et de Veyrier qui occupent les deux premières places de ce podium.

Nous pouvons féliciter notre service des espaces verts pour ce résultat.

7.1.6 Challenge des municipalités

La commune de Thônex a pris la 2^{ème} place de ce concours mais il faut relever que le roi du tir de cette année a été M. Michel Zeder.

7.2. M. Philippe Decrey, Conseiller administratif

M. Decrey je n'ai pas de communication à faire concernant mes dicastères.

7.3. M. Pascal Uehlinger, Conseiller administratif

7.3.1 Fondation en faveur de la jeunesse

Nous avons enfin obtenu l'autorisation pour 43 places à plein temps de crèche à l'EVE de Chapelly, soit 3 places de plus.

7.3.2 Communaux d'Ambilly

Nous avons eu une première séance d'information concernant le financement d'une partie des infrastructures publiques. Comme il l'avait déjà été annoncé cela se ferait sous la forme d'une société simple entre la Commune et les différents promoteurs.

Cette première séance a abouti sur un « non » catégorique de la Commune car nous avons constaté que la société simple avait complètement disparu et que le protocole d'accord proposé par les promoteurs était uniquement une énumération de ce que la commune avait obtenu auprès du Conseil d'Etat. Au vu de ceci ce type de protocole ne sert à rien et nous pouvons très bien partir seuls.

Les promoteurs ont été renvoyés à leurs copies et M. Longchamp, Conseiller d'Etat chargé à l'Urbanisme, leur a donné un délai au 30 novembre pour nous faire une nouvelle proposition.



8. Rapport des commissions

La parole est passée successivement aux Présidents des commissions suivantes afin qu'ils donnent lecture des conclusions des rapports :

8.1. M. Alain Dupraz, président de la commission des Sports, Sécurité, Police & Militaire donne lecture des conclusions du rapport de la séance du 2 octobre 2012

En l'absence de M. Dupraz, excusé, Mme Tomasini (vice-présidente) assure la présidence de la commission.

1. Chênois Volleyball

La présidente ouvre la séance et salue la présence de M. Michel Georgiou, président du Chênois Volleyball, club champion suisse masculin 2012, soutenu par la Ville, les communes et l'Etat de Genève.

M. Georgiou est auditionné à la demande de la commission des sports, afin de présenter le Chênois Volleyball, club installé à Thônex depuis 40 ans. L'équipe est la 2^{ème} plus importante de Suisse elle jouera la Coupe d'Europe le 24 octobre 2012 à Sous-Moulin. Bientôt 35 pays auront disputé des matches à Thônex, la coupe d'Europe avait déjà été organisée à Sous-Moulin. Terrain très apprécié, infrastructure de qualité permettant d'organiser des événements de haut niveau.

De nombreux joueurs sont actifs dans des équipes internationales et également dans la prise en charge des jeunes qui est importante, une équipe joue même en ligue B. Certains joueurs sont partis aux Etats-Unis et au Canada et un joueur est devenu professionnel en France, ce qui est très rare pour un Suisse.

Le sport Volleyball est parti de l'université, c'est un sport très fairplay, il n'y a ni violence, ni expulsion (pas d'argent en jeu).

50h. de cours par semaine sont donnés par des moniteurs jeunesse et sport. La cotisation annuelle du club est entre CHF 300,- et CHF 400,- suivant la catégorie des joueurs.

Environ 70 enfants de 8 à 13 ans pratiquent le mini-volley et participent à des tournois les samedis. Deux tiers des joueurs sont des filles.

Le club organise également du Beach-volley et diverses manifestations à Genève. Il propose également des cours dans les écoles notamment dans les 5^{èmes} et 6^{èmes} primaires.

Cette année relance un camp Volley/ski encadré par des moniteurs jeunesse et sport.

D'importantes discussions sont en cours portant sur le « sport étude » mais, il est très difficile d'entrer aux cycles et aux collèges. Une solution avec deux collèges est à l'étude, l'idée serait de démarrer en 2014.

En collaboration avec des associations, le club participe également à diverses activités et loto avec des enfants handicapés ou malades du cancer.

La présidente remercie M. Georgiou pour toutes ses explications et le libère.



2. Sécurité municipale

En début de séance M. Détruche, maire, informe les membres de la commission que M. Maudet souhaite auditionner les Conseils administratifs des communes. Le rendez-vous est fixé au 19 octobre 2012, puis il salue, ainsi que la présidente, la présence de M. Moynat chef de la Police municipale de Thônex.

M. Moynat est venu présenter son bilan qui peut être consulté à la Mairie, ainsi que le fil rouge pour 2012-2013.

Explications :

- Aux alentours des écoles les contrôles ont été triplés. Les contrôles de circulation intensifiés d'un tiers. Les passages sur les lieux de stationnement augmentés. Les automobilistes respectent mieux les règles. Les recettes restent stables.*
- Situation un peu délicate aux Deux-Communes où il a été prévu une zone de rencontre car il est difficile de compenser les places de stationnements manquantes, cela pose problème, restons assez souple avec les habitants*
- Place Graveson des activités ont été créées à travers le personnel en uniforme et les TSHM.*
- Une sensibilisation se fait dans les écoles primaires afin que les enfants portent le baudrier qui les rend plus visibles. Encadrement des jeunes de 18 à 25 ans qui posent problèmes.*
- En 2012 la mendicité dans la commune a diminué grâce à l'action sécuritaire « flagrante intervention ».*
- La collaboration avec la police cantonale s'améliore. Pour aller plus loin de nombreuses discussions seront encore nécessaires.*
- La police municipale est plus visible aux yeux de la population du fait que ses agents circulent à pied, à vélo, parfois en voiture, elle doit être une police de proximité. Bons contact et dialogue avec les commerçants, retours très positifs. Fichier commerçants mis à jour pour un contact rapide en cas de besoin. L'application de la sanction est stable, la prévention reste prioritaire.
*Le fait d'être sur le terrain engendre un travail administratif plus important. Est très content du personnel qui est actif et engagé.**
- Les nouvelles caméras ont été installées à Adrien-Jeandin afin de couvrir les zones d'ombre. Les points sensibles sont : Adrien-Jeandin, Marcelly, Bois-Des-Arts et les déchetteries, principalement celle de la Mairie. Cette année problèmes à la piscine.*

En 2013 il y aura 3 nouveaux aspirants, plus une personne qui s'occupera spécialement du stationnement car avec l'introduction du macaron les contrôles devront être augmentés.

Le service nocturne fonctionnera entre 19h. et 02h. tous les vendredis et samedis. Réévaluation de la situation en 2014.

M. Moynat ayant terminé ses explications la présidente le remercie et le libère.

3. *Le procès-verbal du 19 janvier 2012, est approuvé par 5 oui et 2 abstentions.*
4. *Divers.*



M. le Président : je remercie Mme Tomasini pour son rapport mais je rappelle, le règlement qui stipule que le procès-verbal fait l'objet d'un rapport où il est fait mention des conclusions.

8.2. Mme Anne-Marie Jaquet, vice-présidente de la commission Sociale en remplacement de M. Fabiano Forte, président, donne lecture des conclusions du rapport de la séance du 4 octobre 2012

Nous avons voté les subventions communales annuelles octroyées par cette commission :

1. Attribution de l'aide sociale :
 - au budget nous avons CHF 85'000,-, nous avons attribué CHF 81'500,-, reste un solde de CHF 3'500,-.
 - La subvention de l'association « Camarada » reste en suspens jusqu'à son audition.
2. Attribution de l'aide humanitaire :
 - au budget nous avons CHF 120'000,-, nous avons voté CHF 117'000,-, reste un solde de CHF 3'000,-.
3. Attribution en faveur de l'aide à la jeunesse :
 - au budget nous avons CHF 13'500,- , nous avons voté CHF 12'000,-, reste un solde de CHF 1'500.-
4. Divers :

Un commissaire demande que nous consacrons 1 à 2 séances par année pour auditionner des associations que nous subventionnons.

 - Au vote : cette proposition a reçu le soutien des autres commissaires.

8.3. M. Philippe Noël, président de la commission de l'Urbanisme, Environnement, Développement durable, Agenda 21 donne lecture des conclusions du rapport de la séance du 9 octobre 2012 :

Lors de cette séance, les points suivants ont été abordés :

1. *La commission s'est d'abord penchée sur une question touchant à l'urbanisme et à l'aménagement avec la présentation des projets MAP Foron, c'est à dire les mesures d'accompagnement paysagères liées à l'agglo et aux projets cantonaux en matière de protection et de valorisation des zones vertes dans les communes.*

Les intervenants des services de l'Etat et des organisations invitées ont présenté à titre d'exemple une série de projets concernant divers lieux de Thônex situés en zone verte. Après discussion, la commission a accepté le soutien au processus MAP Foron (par 8 oui et 3 abstentions).

2. *Le point concernait un projet de film de l'association Terragir, Comme ce projet sera abordé au point 14 de notre ordre du jour, j'y reviendrai à ce moment.*
3. *La commission a reçu des représentants des SIG (MM. Meyer et Abbet) pour une présentation très riche et assez passionnante d'un rapport sur le potentiel géothermique genevois.*

Encore une remarque pour terminer. Je constate le fait que la commission n'a pas eu la possibilité de fixer une deuxième séance au cours de ce semestre, malgré le volume de travail que représente le domaine de compétence de la commission de l'Urbanisme, Environnement & Développement durable, Agenda 21. Il faudra donc veiller à éviter cet écueil pour l'année prochaine.



8.4. M. Ashwani Singh, président de la commission ad'hoc réorganisation des bâtiments de la Mairie donne lecture des conclusions du rapport de la séance du 16 octobre 2012 :

La commission s'est réunie en présence de M. Claude Détruche, Maire et Conseiller administratif en charge des Travaux & Bâtiments, ainsi que de M. François Fortuna, secrétaire général adjoint, technique.

Premier point à l'ordre du jour, le procès-verbal de la séance du 13 septembre 2011 a été approuvé par la majorité des commissaires présents, sans opposition, moyennant une abstention.

Dans son introduction, M. Détruche nous a résumé les conclusions de la visite de la villa Vincent par la commission des monuments, de la nature et des sites (CMNS), qui a émis l'avis que la villa devra être rénovée sans en modifier ni l'extérieur ni l'intérieur. Toutefois cet aspect du dossier évolue lentement, car il est difficile d'obtenir des décisions des services compétents sur les travaux à réaliser ainsi que sur leur financement, l'affectation future de la villa restant par ailleurs encore à déterminer.

Ensuite, conformément au mandat confié par la commission, M. Fortuna nous a présenté un projet de nouveau bâtiment pour l'administration communale à l'avenue Tronchet, qui serait situé sur la parcelle de la villa Vincent et derrière celle-ci. Ce bâtiment abriterait la réception ou « guichet unique », la salle du Conseil municipal, le service de police municipale et le service social, et comprendrait en outre une réserve de bureaux.

Une riche discussion s'en est suivie, au cours de laquelle les commissaires ont pu poser différentes questions et obtenir des précisions. L'ensemble des commissaires a tenu à féliciter M. Fortuna pour ce projet qui, il faut le relever, a été entièrement réalisé en interne par le service technique, sans l'apport de mandataires extérieurs.

Suite aux discussions, il a été soumis au vote la proposition de « ...donner mandat à l'administration pour présenter, lors d'une future séance de Conseil municipal, une demande de crédit visant à finaliser le projet jusqu'à la requête en autorisation, avec l'aide de mandataires extérieurs ». Cette proposition a été acceptée à l'unanimité, avec applaudissements destinés au service technique.

Après le traitement de quelques points divers, la séance a été levée à 19h55.

8.5. M. Philippe Zaugg, président de la commission de la Culture, Loisirs & Jumelage donne lecture des conclusions du rapport de la séance du 18 octobre 2012 :

- 1. Présentation par Madame Fabrizia Iranzo Imperatori du projet Le voyage magique (Conte musical) à la salle des fêtes en février 2013. L'idée serait de le présenter dans toutes les écoles. Dont la salle des fêtes qui serait mise à disposition gratuitement selon un courrier de M. Pascal Uehlinger. Mme Imperatori réside depuis 5 ans à Thônex en août 2011 elle a répondu à une annonce du Chênois qui informait que la commune de Thônex soutenait les projets culturels, montant correspondant à la contribution communale de Thônex chiffrés à CHF 120'500,-. Montant que Mme Imperatori attendrait. Diverses demandes de soutien ont été adressées à de grandes entreprises, fondations et communes. Mme Imperatori attend encore la réponse du DIP, de la loterie romande ainsi que plusieurs autres établissements répondant par la négative, l'ensemble des commissaires ont approuvé le projet. En revanche il a été demandé que Mme Imperatori doive revenir à Thônex après avoir trouvé les moyens pour financer son spectacle.*



A voir si la commune entrera alors en matière. Car le budget présenté ne prévoyait que la vente des billets pour le spectacle à la salle des fêtes montant de CHF 4'500,-.

M. Philippe Decrey propose de lui écrire afin de lui dire que le projet convient, mais que la commune souhaite qu'elle revoie son budget et qu'elle recherche d'autres sponsors afin qu'elle revienne à Thônex pour présenter les conclusions de ses démarches lors d'une prochaine commission de la Culture, Loisirs & Jumelage.

Il a été souhaité que Mme Imperatori présente également un programme de plusieurs spectacles dans différentes communes. Cela ferait plus sérieux.

Ladite proposition est acceptée à l'unanimité.

2. *Théâtrechamp*

Demande de subvention pour le fonctionnement d'un montant de CHF 12'000,-.

La proposition est acceptée par 6 oui et 3 abstentions

3. *Le procès-verbal de la séance du 18 avril 2012 est approuvé par 6 oui et 3 abstentions.*

4. *CCCC (Comité de Coordination Culturel Chênois)*

Un montant sera à voter pour 2 spectacles dans le cadre du budget du 4C. Ce montant a été voté par les représentants du CM auprès du 4C.

Il s'agit d'une exposition intéressante pour les écoles de Chêne-Bougeries (environ CHF 45'000,-.)

Et du festival Antigél, le budget avoisine 2,8 mio et le spectacle est soutenu par l'ACG. Le 4C a proposé d'organiser le spectacle au centre sportif entre 19h à 22h ou 23h. Une enveloppe de CHF 30'000,- a été demandée et acceptée. La somme de CHF 10'000,- viendra s'ajouter au budget du 4C qui sera de CHF 60'000,- (montant qui a été refusé lors de la commission des Finances)

Les demandes de subventions devraient passer devant la commission, malheureusement la séance du 4C n'a eu lieu que fin septembre.

Il a été demandé pour l'année prochaine que la commission de la Culture, Loisirs & Jumelage se réunisse avant celle de la commission du budget afin d'éviter ces désagréments à l'avenir.

Un souhait exprimé par un des commissaires serait de corriger les statuts du 4C pour que les demandes hors budget se fassent selon des règles bien établies et qu'elles passent par les commissions et Conseils municipaux des communes.

La séance est levée à 20h05.



8.6. M. Alain Nicolet, président de la commission des Parcs & Promenades, Economie Publique, Emploi, Voirie & Cimetière afin qu'il donne lecture des conclusions du rapport de la séance du 6 novembre 2012 :

1. *Approbation à l'unanimité du procès-verbal de la séance du 9 février 2012.*

2. Création d'un funérarium, présentation du projet définitif.

C'est avec satisfaction et enthousiasme, que nous avons pu découvrir les nouveaux plans du futur bâtiment remanié de manière plus fonctionnelle et agrémenté d'un jardin accueillant. Il est à relever, qu'un nouveau système de refroidissement des cercueils est encore en cours. Monsieur le Maire, Claude Détruche, nous a informés que les communes de Chêne-Bourg et Chêne-Bougeries sont intéressées par ce concept, et les tractations financières sont dans l'attente du coût définitif de ce projet.

La commission a approuvé à l'unanimité le projet qui a été présenté par Monsieur Fortuna et a donné son aval pour qu'il soit présenté au Conseil Municipal.

3. Sponsorize, retour sur la soirée des entreprises du 4 octobre 2012.

M. Claude Détruche, Maire, nous a informés des tenants et aboutissants de cette réunion. Nous relèverons que la commission a pris acte du bon déroulement de cette rencontre, qui a eu lieu dans une ambiance conviviale et constructive.

4. Divers

Monsieur le Maire nous a également informés qu'il a refusé les travaux inhérents à l'extension du Columbarium, car beaucoup de malfaçons ont été constatées.

Arrivée de Mme Furrer.

9. Désignation des présidents, vice-présidents et suppléants pour les locaux de vote 2013. Discussion. Vote. (DA-12-25)

M. le Président : tout le monde a reçu la liste des candidats établie en accord avec les partis. Avez-vous des remarques ?

La parole n'étant pas demandée M. Stephen Knörr, 1^{er} vice-secrétaire du Bureau, donne lecture du projet de délibération :

- Vu les articles de la loi sur l'exercice des droits politiques du 15 octobre 1982, concernant les nominations des présidents, vice-présidents et suppléants des bureaux de vote,
- Vu la proposition présentée par les diverses fractions politiques représentées au Conseil municipal pour la répartition de ces charges pour le bureau de vote de Thônex,

Le Conseil Municipal

d é c i d e



1. D'approuver la liste des candidats aux présidences, vice-présidences et suppléants du local de vote de Thônex, pour l'an 2013 qui se présente comme suit : (voir annexe).

Au vote :

- *la délibération est acceptée par 25 voix « pour », soit à l'unanimité.*

10. Projet de délibération déposé par le groupe PLR en vue d'annuler la délibération du 14 novembre 1995 relative à l'attribution de l'aide financière en vue de favoriser les actions culturelles. Discussion. Vote. (DM-12-08)

M. le Président informe que ce projet devrait se trouver au point 15 de l'ordre du jour : « *projets de délibération* », étant donné que son sujet est lié au budget, le Bureau a estimé logique de l'intercaler avant le vote de ce dernier.

M. Hans Rudolf Roth, signataire, donne lecture du projet de délibération :

Exposé des motifs

Le Conseil municipal de Thônex a voté lors de sa séance du 14 novembre 1995 (délibération No 17) l'attribution d'un montant annuel équivalent à 0,25% du budget communal de l'année précédente afin de favoriser les activités culturelles.

Ce poste figure au budget communal sous la rubrique 30 « Encouragement à la Culture » en position 365 (2^{ème} ligne) et n'est jamais utilisé à sa hauteur maximale, raison pour laquelle nous vous en proposons son annulation et son remplacement par un montant fixe de CHF 20,000 par année ce qui entraîne également la modification du règlement y relatif.

En effet, depuis lors Thônex s'est dotée d'une véritable politique culturelle dont le budget figure en position 363. Autrement dit, les activités culturelles ne se trouvent nullement réduites à la portion congrue avec la réduction proposée.

Délibération

- Vu les articles 30, alinéa 1, lettre e) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Vu la non utilisation systématique du montant annuel dévolu aux activités culturelles à raison de 0,25 % du budget communal de l'année précédente,
- Vu que Thônex s'est dotée d'une véritable politique culturelle dont le budget figure sous la rubrique 30 « Encouragement à la Culture » en position 365,

Le Conseil municipal,

d é c i d e

1. D'annuler la délibération No 17 du 14 novembre 1995.
2. D'attribuer un montant fixe de CHF 20'000,- au budget communal sous la rubrique 30 « Encouragement à la Culture » en position 365, 2^{ème} ligne, afin de favoriser les activités culturelles.
3. D'annuler le règlement du 14.11.1995.
4. De mettre cette somme à disposition de la Commission Culture pour financer des projets qui lui seraient soumis spontanément.



La discussion est ouverte :

M. de Sainte-Marie : je m'exprime au nom des groupes socialiste, verts et vivre à Thônex. Nous n'avons jamais trop de culture à Thônex, même si nous avons fait ensemble de grands pas en avant et je profite de remercier M. Decrey. Cependant je pense que le montant que nous avons l'habitude de mettre au budget n'est pas de trop.

Je tiens à vous rappeler qu'investir dans la culture est le meilleur moyen pour ne pas investir par la suite dans la répression qui coûte beaucoup plus cher.

Investir dans la culture c'est également répondre à une demande particulièrement forte provenant de la jeunesse, il suffit de se rappeler que le dernier concert qui a été donné à la Maison des quartiers (Centre de Loisirs) par le groupe « Barakason » a attiré plus de 1.000 personnes, cela démontre bien qu'il y a une réelle demande de la jeunesse.

Dans le rapport de Mme Tomasini, celle-ci a rappelé les propos du responsable de la police municipale de Thônex qui parlait d'un réel problème d'encadrement des jeunes de 18 à 25 ans, ceci est une réalité et c'est pour cela que l'on peut qualifier la culture d'investissement contre les petits problèmes et incivilités commis par les jeunes qui ne trouvent pas beaucoup de solutions à Thônex et environs concernant des occupations nocturnes.

On a jamais trop d'argent car quand on repense au Thôn'Estival organisé par le Parlement des jeunes et la discussion que nous avons eue en commission concernant le financement de cette manifestation nous aurions certainement pu trouver une solution par le biais de cette rubrique budgétaire dont il est fait mention ce soir.

Nos groupes ont envie que la commune de Thônex soit pionnière en matière de culture, une commune qui n'a pas peur d'aider à l'innovation et à la création culturelle, quoi de mieux que cette ligne budgétaire pour aller dans ce sens là.

C'est la raison pour laquelle nous vous invitons à refuser ce projet proposé par le groupe PLR afin que nous puissions continuer à aller de l'avant avec une véritable politique culturelle.

Mme Jaquet : vous êtes très jeune au sein de ce Conseil municipal et vous avez certainement très mal lu le règlement relatif à l'octroi de cette somme. En effet, il s'agit là l'une subvention très particulière qui est partagée en quatre domaines bien distincts. Etant, moi-même, membre de la commission de la Culture depuis 14 ans, je rappelle que nous avons du octroyer des sommes à deux ou trois occasions, grand maximum. Ceci malgré un appel annuel dans le journal « Le Chênois », cette somme est réservée pour des programmes personnels et n'est pas destinée pour certains projets.

Lorsque vous parlez du « Thôn'Estival » je suis désolée de vous dire que ce type de manifestation ne rentre pas dans le cadre de cette ligne budgétaire et en diminuant cette rubrique qui ne sert pratiquement à rien nous pouvons justement réserver ces fonds pour les investir dans d'autres projets culturels.



Il était grand temps que l'on revoie cette pratique afin de se mettre à jour par rapport aux demandes qui nous parviennent.

- M. Uehlinger : je suis surpris de la remarque de M. de Sainte-Marie car autour de cette table tous les partis étaient d'accord pour modifier cette délibération de 1995. Ce travail a été confié au PLR car le groupe radical était l'instigateur du projet de base. Avec la proposition faite par M. Roth nous nous trouvons avec un texte qui répond beaucoup mieux à la situation actuelle et nous évite de figer un montant au budget que nous n'utilisons jamais dans sa totalité.

Votre prise de position est une honte par rapport à ce qui a été demandé à l'unanimité par le passé et que M. Roth a appliqué en déposant ce projet de délibération.

M. de Sainte-Marie : il faut tout de suite réagir par rapport à cela et resituer le contexte.

En commission des Finances j'ai interpellé le Conseil administratif concernant la suppression de cette ligne budgétaire, il est vrai ensuite que j'ai voté le budget et je crois que tout le monde autour de cette table ne doit pas avoir peur de changer d'avis. Pour sauver et améliorer notre politique culturelle je ne vois pas pourquoi le Conseil municipal devrait voter ce type de délibération.

Concernant le manque d'utilisation de cette ligne budgétaire comme le signale Mme Jaquet je trouve que ce n'est pas une fierté pour notre commune de ne l'avoir utilisé que trois fois. En gardant ce montant nous pouvons en faire un tout autre usage pour promouvoir des activités culturelles afin que Thônex devienne une ville novatrice en la matière.

- Mme Jaquet : il est mensonger de dire que je suis fière de ne pas avoir utilisé cette ligne budgétaire. J'ai uniquement fait un constat de la réalité.
- M. Calame : je reviens sur les propos de M. de Sainte-Marie pour rappeler à ce Conseil que le budget culturel se monte à près de CHF 740'000,- . On ne peut donc pas dire que l'on ne fait pas d'effort pour la Culture à Thônex. L'an dernier nous avons pu dégager une somme de CHF 60'000,- hors budget pour l'organisation de Thôn'Estival. Si nous restons sur le statut quo avec cet ancien règlement et l'obligation de mettre une somme importante au budget nous ne pourrions pas débloquer de crédits complémentaires en 2013. En refusant le projet qui nous est soumis ce soir nous devons ajouter une somme de CHF 69'416,- aux charges du budget ce qui le rendrait déficitaire.

M. Castelli : j'ai toujours défendu un point de vue plus budgétaire que culturel concernant cette ligne de budget. Par conséquent je m'abstiendrai lors du vote afin de rester cohérent avec ce que j'ai exprimé en commission sur ce point.



Puis il est passé au vote de la délibération :

- Vu les articles 30, alinéa 1, lettre e) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Vu la non utilisation systématique du montant annuel dévolu aux activités culturelles à raison de 0,25% du budget communal de l'année précédente,
- Vu que Thônex s'est dotée d'une véritable politique culturelle dont le budget figure sous la rubrique 30.363 « Encouragement à la Culture »,

Le Conseil Municipal

d é c i d e

1. D'annuler la délibération N°17 du 14 novembre 1995.
2. D'attribuer un montant fixe de CHF 20'000,- au budget communal sous la rubrique 30.365 « Actions culturelles sur la commune» 2^{ème} ligne, afin de favoriser les activités culturelles.
3. D'annuler le règlement du 14 novembre 1995.
4. De mettre cette somme à disposition de la commission Culture, Loisirs & Jumelage pour financer des projets qui lui seraient soumis spontanément.

Au vote :

- *la délibération est acceptée par 16 voix « pour », 7 voix « contre » et 1 abstention, soit à la majorité.*

11. Projet de budget 2013 – discussion vote sur :

- 11.1. Nombre de centimes additionnels (DA-12-26a),
- 11.2. Fixation du nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens. (DA-12-26b),
- 11.3. Jetons de présence alloués aux Conseillers municipaux (DA-12-27),
- 11.4. Indemnités allouées aux Conseillers administratifs (DA-12-28),
- 11.5. Fixation de la taxe professionnelle minimale à CHF 30,-. (DA-12-29),
- 11.6. Budget de fonctionnement (DA-12-26c),
- 11.7. Autorisation d'emprunter et/ou de renouveler les emprunts. (DA-12-26d).



M. le Forte, Président, informe que les votes concernant le budget 2013 se feront dans l'ordre suivant :

1. Jetons de présence alloués aux Conseillers municipaux,
2. Indemnités allouées aux Conseillers administratifs,
3. Fixation de la taxe professionnelle minimale à Fr 30,-
4. Nombre de centimes additionnels (délibération générale)
5. Nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément sur l'impôt sur les chiens dû en 2013 (délibération générale)
6. Budget de fonctionnement (délibération générale),
7. Autorisation d'emprunter (délibération générale).

M. Pascal Uehlinger, Conseiller administratif délégué aux Finances, fait une présentation « *Power Point* » et la commente aux membres du Conseil municipal.

Il profite de remercier toutes les personnes qui ont activement travaillé à l'élaboration de ce budget dont la préparation représente trois ou quatre mois pendant lesquels de nombreuses séances sont organisées afin de l'affiner au plus juste avant de le présenter aux membres du groupe de travail pré-budget et à la commission des Finances dont il remercie également les participants.

M. Hans Rudolf Roth, Président de la commission des Finances donne lecture des conclusions du rapport de la séance du 30 octobre 2012 ainsi que les résultats des divers votes qui ont été soumis aux commissaires :

La commission des Finances s'est réunie le 30 octobre 2012 en présence de MM. Claude Détruche, Maire, Philippe Decrey et Pascal Uehlinger, Conseillers administratifs, Philippe Guex, Secrétaire général et Michel Zeder, Secrétaire général adjoint administratif.

Sous point 1) à l'ordre du jour, les commissaires ont approuvé le procès-verbal de la séance du 24 avril 2012 par 10 oui et 2 abstentions.

Sous point 2) à l'ordre du jour, la commission a étudié le projet de budget 2013 en détail, travail facilité par une précédente séance de pré-budget en date du 4 octobre 2012.

M. Pascal Uehlinger remercie MM. Guex et Zeder et l'administration générale et les chefs de service du travail accompli. Avec les explications fournies au dos des pages, il ne devrait subsister que peu des questions.

Trois postes ont suscité des commentaires, accompagnés de propositions de modification du budget, à savoir :

Page 16, pos. 363 Culture Intercommunale Chênoise (CCCC) Antigél pour CHF 10'000. : Ce projet a été accepté par le CCCC, sans que la commission culturelle de Thônex puisse en être saisie ce qui a irrité certains commissaires. Après une pesée d'intérêts, la réduction du poste au budget de CHF 10'000,- pour le ramener à CHF 50'000,- a été refusée par 6 non, 4 oui et 2 abstentions.

Page 24 pos. 365 Subvention versée à l'Association des Restaurants scolaires : La proposition est faite d'augmenter le budget de CHF 5'000,- pour le porter à CHF 80'000,- ce qui est accepté à l'unanimité des 12 voix.



Page 25 pos. 364 Maintien à domicile et foyers de jours dans la rubrique CAS-AMD :
Selon les informations très récentes reçues de l'Etat, il est proposé d'ajouter un poste CHF 21'788,- au budget, accepté à l'unanimité des 12 voix.

Le président passe ensuite au vote des points suivants :

- 2.2 Le nombre de centimes additionnels : 44cts (inchangé) :
– au vote : 11 oui et 1 abstention
- 2.3 Fixation du nombre de centimes additionnels à appliquer sur l'impôt sur les chiens : 100 :
– au vote : 11 oui et 1 abstention
- 2.4 Les jetons de présence alloués aux Conseillers municipaux : inchangés :
– au vote : 11 oui et 1 abstention
- 2.5 Les indemnités allouées aux Conseillers administratifs : inchangées :
– au vote : unanimité des 12 voix
- 2.6 Fixation de la taxe professionnelle minimale : CHF 30,- :
– au vote : unanimité des 12 voix
- 2.7 Autorisation d'emprunter et/ou de renouveler des emprunts :
– au vote : unanimité des 12 voix
- 2.1 Vote du budget de fonctionnement 2013 rectifié, soit :
- | | | |
|-------------------------|-----|--------------|
| - Charges: | CHF | 35'766'415,- |
| - Revenus : | CHF | 35'834'803,- |
| - Excédent de revenus : | CHF | 68'388,- |
- au vote : unanimité des 12 voix

Sous point 3) Divers, la question est posée au Conseil administratif s'il a entendu parler d'un projet de Mc Donald's Drive'in. Le Conseil administratif répond qu'on en est aux demandes.

La séance est levée à 20h35.

La discussion est ouverte :

M. Calame fait la déclaration suivante au nom du groupe PDC :

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Le groupe des Démocrates-Chrétiens aimerait en préambule remercier MM. Philippe Guex et Michel Zeder, respectivement secrétaire général et secrétaire général adjoint, pour leur travail de préparation et de présentation du budget que nous allons voter ce soir, ainsi que le Conseil administratif pour sa gestion pérenne et efficace de la commune.

Nous avons apprécié les précisions et réponses données à nos nombreuses questions en commission. La présentation des documents du budget est, selon des discussions informelles avec des membres des conseils municipaux d'autres communes genevoises, une perle rare.

Sur le fond, le groupe PDC se réjouit de ce budget légèrement excédentaire, tout en précisant les points suivants :



- Nous relevons avec plaisir que le choix de Thônex de créer un fonds de réserve pour l'insuffisance de couverture de la CAP, depuis quelques années déjà, se révèle aujourd'hui fort apprécié dans la mesure où les communes genevoises devront combler un trou de près de 50 millions de francs. Cette anticipation nous permet aujourd'hui de ne pas devoir proposer une dépense exceptionnelle qui aurait plongé le budget dans les chiffres rouges.

L'augmentation des charges est contrôlée et l'augmentation du nombre de collaborateurs se concentre sur des choix politiques approuvés et souhaités, soit la culture de proximité et la sécurité municipale.

- L'équilibre financier de ce budget n'est pas atteint par des subterfuges comptables visant à surestimer les rentrées de l'impôt, comme l'on peut le voir dans certaines villes genevoises ... trop dépensières et acculées par des dépenses incompressibles aujourd'hui.

A noter que nous sommes fiers de cette administration et de ses collaborateurs qui font tourner une ville comme Thônex avec un budget de l'ordre de CHF 2'600.- par habitant alors que des villes comme Carouge ou Genève, avec respectivement des budgets à CHF 4'800.- et CHF 5'700.- par habitant proposent des budgets déficitaires ou magiquement équilibrés.

Le groupe PDC approuvera le budget 2013 de la commune de Thônex.

M. Béné, je suis très content de prendre la parole par rapport à ce budget car c'est nettement plus facile qu'au niveau cantonal. Puis il fait la déclaration suivante :

Au nom du groupe PLR je tiens tout d'abord à adresser mes plus vifs remerciements à l'ensemble des collaborateurs de la mairie pour le travail effectué dans le cadre de ce budget et plus particulièrement à MM. Guex et Zeder.

Mes remerciements iront également au Conseil administratif et chacun de ses membres qui nous ont convaincus de leur maîtrise des coûts et leur parfaite connaissance des rubriques sous leur responsabilité. Bravo Messieurs, avec un soutien affirmé à M. Uehlinger, notre argentier émérite.

La seule remarque que nous souhaitons émettre concerne la provision pour la CAP. Comme l'année passée nous tenons à saluer ici la clairvoyance du Conseil administratif eu égard à la ligne budgétaire consacrée à la provision destinée à la couverture d'un éventuel déficit technique de la CAP. Cependant cette fois-ci ce n'est plus une supposition mais une certitude : la commune devra passer à la caisse et le principe de prudence adopté par le Conseil administratif lors du budget 2012 déjà est à saluer.

Dans l'ensemble, le groupe PLR est entièrement satisfait de ce budget et le votera. Comme d'habitude il restera cependant très attentif à l'évolution de la situation et soutiendra toute démarche visant à contenir les dépenses communales à un niveau raisonnable dans le futur.

M. Knörr : avant de vous donner lecture de la prise de position de notre groupe nous désirons revenir sur la page 16 du budget, rubrique 30 « Encouragement à la culture », ligne 363 La culture intercommunale chénoise plus connue sous le sobriquet de CCCC.



Au cours des débats concernant le budget nous avons appris que dans le cadre du « festival Antigél » un spectacle allait être organisé sur la patinoire de notre Centre Sportif : un budget de CHF 30'000,- est prévu, soit CHF 10'000,- par commune. Nos voisins de Chêne-Bourg et Chêne-Bougeries ont été informés et ont eu l'occasion de débattre de ce spectacle. Pour Thônex, tel le pot de géranium cette information nous tombait littéralement sur la tête. Ajoutons encore qu'un refus de notre part conduirait au rejet du projet nous mettant dans la position forte peu enviable du « vilain petit canard ».

Notre groupe aimerait obtenir de plus amples informations sur le déroulement de cette affaire et surtout savoir quand le CCCC a pris sa décision et depuis quand notre Conseiller administratif délégué aux affaires culturelles est informé de la tenue de ce spectacle.

- M. Decrey : j'ai pris connaissance de cette décision en même temps que vous deux collègues qui participent aux séances du CCCC. Je le répète nous avons été mis devant le fait accompli, nous avons auditionné Antigél, suite à cela il y avait une présentation du budget qui s'élevait à CHF 50'000,- et qu'une participation de CHF 30'000,- était demandée aux communes chénoises. Des remarques ont été émises, il n'y a pas eu de vote. Nous avons ensuite reçu un mail, vos deux collègues et moi-même nous demandant de prendre une décision avant le 17 octobre 2012. Chacun a donné sa position concernant ce projet et lors de la dernière séance du CCCC nous nous sommes exprimés pour déplorer cette manière de faire car en début de législature nous avons décidé que ces dossiers devaient être préalablement préavisés par la commission de la Culture, Loisirs & Jumelage.

M. Dupraz, fait la déclaration suivante pour les groupes VI-VE et socialistes :

Ce budget est un bon budget : équilibré et relativement prudent. Nous en remercions le Conseil administratif et les services communaux concernés et nous n'y apporterons pas de commentaires particuliers, seulement une petite réflexion sur la conjoncture globale dont notre commune dépend, plus ou moins directement.

Deux remarques à ce propos :

1. On sait que le budget cantonal - refusé par une majorité du Grand Conseil - prévoyait un déficit assez important (+ de 20 millions de francs). Une situation qui risque de se renouveler dans les années à venir. A terme, cela aura certainement aussi des conséquences sur les finances de notre commune. On peut déplorer à ce propos la politique de certains partis, qui ont prôné il y a trois ans une baisse d'impôts qu'ils ont obtenue, et qui aujourd'hui, l'heure du déséquilibre étant venue, proposent diverses mesures telles que la multiplication par douze de la taxe personnelle (merci pour les petites gens) et la réduction des effectifs de la fonction publique. Imprévoyance ou idéologie néolibérale aveugle ?
2. La conjoncture internationale va continuer de peser fortement sur les revenus cantonaux. Depuis la tourmente qui s'est abattue sur la finance internationale en 2008, les pays de la zone OCDE n'ont pas retrouvé la croissance que tous appellent de leurs vœux pour équilibrer leurs budgets. Or il ne faut pas se leurrer, la croissance forte ne reviendra pas. La crise est systémique ; sa résolution passe par de profondes modifications des habitudes financières qui empoisonnent l'économie. Pour exemple, les grands investisseurs visent encore aujourd'hui des rendements de 15%, une aberration qui se traduit par des réductions de postes massives.



Quatre ans après la crise des « subprimes », aucune des grandes déclarations d'intention réformatrices entendues durant l'hiver 2008-2009, ne s'est concrétisée. Les Etats ont renfloué de grandes banques sans rien exiger en contrepartie ; ils se sont ainsi – mais pas seulement – endettés de manière déraisonnable et, aujourd'hui, on leur reproche d'être endettés. Bref, l'avenir est sombre et il serait étonnant que notre commune y échappe. Nous recommandons donc au Conseil administratif de poursuivre une politique prudente, surtout en connaissant les investissements importants et incontournables qui nous attendent.

Ceci dit, nous vous proposons un petit amendement à ce sujet, voici pourquoi :

Notre commune vit depuis deux ans avec une affaire qui empoisonne la compagnie des sapeurs-pompiers. Dans les soubresauts de celle-ci, le Conseil administratif a cru bon de radier un sapeur de la compagnie, radiation contestée par l'intéressé, qui s'est adressé à la justice. La procédure qu'il a ouverte l'an passé devrait déboucher prochainement sur un jugement en première instance.

En commission, nous avons proposé au Conseil administratif de renoncer à recourir si ce jugement lui était défavorable afin de tourner la page de ce conflit et de passer à des choses plus constructives. Nous nous sommes heurtés à un refus offusqué du Conseil administratif.

Nous ne pouvons pas, à ce jour, préjuger de l'issue de la procédure en cours, mais nous ne pensons pas qu'une cascade de recours - jusqu'où ? Combien de temps ? A quel prix ? - assainirait la situation. Bien au contraire, une telle quérulence ne ferait qu'en accentuer le pourrissement.

En outre, de manière générale, nous trouvons problématique de confier à des juges la résolution de ce type de conflit, surtout avec l'environnement politique qui le caractérise. (A titre informatif, le sapeur en question pourrait bien siéger un jour dans ce Conseil).

Enfin, il n'est guère admissible que des élus du peuple se permettent d'engager l'argent du peuple dans des frais d'avocats et de procédures aux issues incertaines.

Il n'a pas été possible en commission d'obtenir le détail de la ligne « honoraires et frais d'avocat » d'un montant de CHF 240'000,-. Celle-ci regroupe différents types d'honoraires, dont les frais d'avocat de la procédure susnommée. C'est pourquoi, nous proposons de retirer CHF 40'000,- de cette ligne (poste 318 de l'administration générale), en réitérant publiquement notre demande au Conseil administratif d'accepter le jugement à venir ou, mieux encore, de chercher avec la partie adverse un accord à l'amiable.

- M. Uehlinger : je suis navré de ces propos. Une grande partie des gens présents dans la salle doivent certainement l'être également.

Effectivement une procédure est en cours et nous défendons les intérêts de la commune, des pompiers et nous avons tout un état major qui ne veut plus travailler avec cette personne. Nous irons jusqu'au bout de la procédure afin de rétablir la sérénité au sein de cette compagnie, nous attendons donc le jugement. D'autant plus que la partie adverse a déjà annoncé qu'elle ferait recours au cas où elle serait déboutée nous ne voyons pas pourquoi la commune n'en ferait pas de même. Nous sommes là pour défendre nos intérêts et ceci avec l'aide de notre avocat.



- M. Decrey : il faut se rappeler que c'est le Conseil administratif qui a été attaqué et M Dupraz a bien participé, avec l'aide des médias, pour rapporter cette affaire sur la place publique. On nous attaque, nous nous défendons et nous vous présenterons la facture à charge de la commune concernant cette affaire.

M. Knörr, Conseiller municipal, du groupe UDC fait la déclaration suivante :

Le groupe UDC tient à féliciter notre secrétaire général et ses adjoints pour la qualité de leur travail et plus particulièrement M. Zeder pour la clarté de ses explications. Nous n'oublions pas non plus dans nos remerciements notre Conseil administratif garant d'une certaine cohésion.

On ne peut pas dire que le budget 2013 comble le groupe UDC. Il nous satisfait, comme nous satisfaisait en son temps la tambouille militaire. Nourrissante, équilibrée, il y en a assez pour tout le monde. Bref un budget qui tient au ventre mais sans aucune originalité, sans aucun courage.

Du courage n'est-ce pas un peu risqué d'en avoir trop en ces temps où les perspectives économiques sont sombres ? Non car nous ne traversons pas qu'une simple crise économique mais plutôt une crise structurelle de notre société face à de nouveaux problèmes. De l'audace il en faudrait peut-être pour tordre le cou à certains poncifs du genre : « Un franc que l'on place par-ci ou par-là c'est un franc d'économisé sur la sécurité ». En consultant les statistiques on constate l'efficacité de ces lieux communs. A se demander s'il ne faudrait pas une fois miser sur le tout sécuritaire.

Cependant, un budget, ce n'est pas que l'équilibre de chiffres mais aussi la représentation équitable de toutes les sensibilités. Concernant les priorités de l'UDC nous avons été entendus. Au budget 2012 figurait déjà des montants destinés à étoffer notre police municipale. Les difficultés de recrutement, un départ, n'ayant toutefois pas permis d'atteindre les buts souhaités.

Au budget 2013 ce sont, non seulement, les salaires de trois nouveaux agents qui sont prévus mais également leur formation de base, ainsi que la possibilité d'engagement d'un quatrième. Ce qui porterait le nombre total de nos « Policiers » à neuf. Nous remercions notre Conseil administratif délégué aux affaires de police pour la constance de ces efforts.

Cependant, il nous faut maintenant éviter un piège. Notre responsabilité est de veiller à ce que ces engagements ne deviennent pas un transfert de charges masqués. En effet notre police municipale est destinée en priorité aux missions de police de proximité. Lorsque nos agents se mettent en danger en intervenant à une heure du matin contre les dealers de la place Graveson parce qu'il faut bien que quelqu'un le fasse, nous les félicitons pour leur professionnalisme et leur abnégation mais ce n'est pas leurs missions.

Soyez convaincus qu'en votant oui à ce budget le groupe UDC s'assure que les deniers engagés pour la sécurité des Thônésiennes et Thônésiens ne soient pas perçus par le canton comme le moyen de se défaire sur nos épaules d'un problème embarrassant.

La police municipale doit compléter la gendarmerie, en aucun cas, elle ne doit la remplacer ni suppléer aux carences de l'Etat. A la police municipale les missions de prévention, de dissuasion et parfois de répression, à la Gendarmerie l'intervention et la traque des criminels.



1. Jetons de présence alloués aux Conseillers municipaux (DA-12-27)

La parole n'étant plus demandée, Mme Fidelina Gomes Dias Aguigah, 2^{ème} vice-secrétaire du Bureau, donne lecture du projet de délibération :

- Vu l'art. 30, al. 1, lettre v) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Vu le projet de budget 2013,
- Vu le rapport de la commission des Finances du 30 octobre 2012,
- Sur proposition du Conseil administratif

Le Conseil Municipal

d é c i d e

1. De fixer, pour 2013, le montant des jetons de présence aux Conseillers municipaux à CHF 52'000,- (cinquante deux mille francs).

Au vote :

- *la délibération est acceptée par 24 voix « pour » et 1 abstention, soit à la majorité.*

2. Indemnités allouées aux Conseillers administratifs (DA-12-28)

La parole n'étant plus demandée, M. Philippe Noël, 1^{er} vice-président du Bureau, donne lecture du projet de délibération :

- Vu l'art. 30, al. 1, lettre v) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Vu le projet de budget 2013,
- Vu le rapport de la commission des Finances du 30 octobre 2012,

Le Conseil Municipal

d é c i d e

1. De fixer, pour 2013, le montant des indemnités versées aux Conseillers administratifs à CHF 240'000,- (deux cent quarante mille francs).

Au vote :

- *la délibération est acceptée par 25 voix « pour », soit à l'unanimité.*



3. Fixation de la taxe professionnelle minimale à Fr 30,- (DA-12-29)

La parole n'étant plus demandée, M. Hans Rudolf Roth, 2^{ème} vice-président du Bureau, donne lecture du projet de délibération :

- Vu l'art. 30, al. 1, lettre c), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Vu l'article 308 b), de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,
- Vu le rapport de la commission des Finances du 30 octobre 2012,

Le Conseil Municipal

D é c i d e

1. De fixer le montant minimum de la taxe professionnelle communale pour l'année 2013 à CHF 30,-.

Au vote :

- *la délibération est acceptée par 25 voix « pour », soit à l'unanimité.*

Délibération générale :

4. Nombre de centimes additionnels (DA-12-26a)
5. Fixation du nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément sur l'impôt sur les chiens dû en 2013 à 100 (DA-12-26b)
6. Budget de fonctionnement (DA-12-26c)
7. Autorisation d'emprunter (DA-12-26d)

La discussion est ouverte :

M. le Président : nous avons été saisis d'un amendement de la part de M. Dupraz, à savoir la diminution de CHF 40'000,- sous la rubrique 05.318. – administration générale – honoraires (notaires, avocats, fiduciaires, etc.)

M. Knörr, Conseiller municipal, du groupe UDC fait la déclaration suivante :

Nous saisissons les motifs de la demande d'amendement. En filigrane elle fait référence à une affaire qui occupe actuellement notre Conseil administratif.

Effectivement, dans ce cadre plutôt que faire preuve d'obstination un peu de retenue serait peut-être de bon aloi.



Mais ne nous focalisons pas sur un seul cas. Il ne faut pas oublier que même - non membres, nous sommes cernés par un conglomérat anachronique de pays capables de pondre une réglementation de 20 pages destinées légiférer sur la courbure des concombres. Nous vivons maintenant dans un système procédurier où le quidam qui se fracasse le pouce en plantant un clou accusera le marteau et son fabricant plutôt que sa maladresse.

En conséquence comme collectivité publique il nous faut nous attendre à solliciter de plus en plus souvent des mandataires extérieurs des pointures dans leurs branches qui pourront nous éviter les écueils qu'en toute bonne foi nous n'aurions pas aperçus.

La nouvelle convention collective des employés de la petite enfance est une preuve concrète. Sans les conseils avisés d'une experte en la matière, nous aurions pu commettre des erreurs préjudiciables à notre ville ou aux employés.

Le groupe UDC ne soutiendra pas cet amendement.

Au vote

- *l'amendement est refusé par 14 voix « contre », 9 voix « pour » et 1 abstention.*

La parole n'étant pas demandée, M. Philippe Zaugg, 3^{ème} vice-président du Bureau, donne lecture du projet de délibération :

- Vu les articles 30, al. 1, lettres a), b) et g), 70, al. 1 lettre b) et 74, al. 1 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et les articles 291 et suivants relatifs aux centimes additionnels, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,
- Vu le budget administratif pour l'année 2013 qui comprend le budget de fonctionnement et le plan annuel des investissements,
- Vu le rapport de la commission des Finances du 30 octobre 2012,
- Attendu que le budget de fonctionnement présente un montant de CHF 35'766'415,- aux charges et de CHF 35'834'803,- aux revenus, l'excédent de revenus présumé s'élevant à CHF 68'388,-,
- Attendu que le nombre de centimes additionnels nécessaires à l'exécution des tâches communales pour 2013 s'élève à 44 centimes,
- Attendu que le nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens dû en 2013 par les personnes domiciliées ou séjournant plus de 3 mois dans la commune s'élève à 100 centimes,
- Attendu que le plan annuel des investissements présente un montant de CHF 6'000'000,- aux dépenses et de CHF 2'306'000,- aux recettes, les investissements nets présumés s'élevant à CHF 3'694'000,-,



- Attendu que les investissements nets sont autofinancés pour un montant de CHF 5'556'781,- il en résulte un excédent de financement des investissements de CHF 1'862'781,-,
- Attendu que l'autofinancement s'élève à CHF 5'679'928,-, au moyen des amortissements ordinaires du patrimoine administratif inscrits au budget de fonctionnement pour un montant de CHF 5'488'393,- au moyen des amortissements complémentaires excédant les amortissements ordinaires inscrits au budget de fonctionnement pour un montant de CHF 123'147,- et par l'excédent de revenus présumé au budget de fonctionnement pour un montant de CHF 68'388,-,
- Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil Municipal

D é c i d e

1. D'approuver le budget de fonctionnement 2013 pour un montant de CHF 35'766'415,- aux charges et de CHF 35'834'803,- aux revenus, l'excédent de revenus présumé s'élevant à CHF 68'388,-,
2. De fixer le taux des centimes additionnels pour 2013 à 44 centimes.
3. De fixer le nombre des centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens dû en 2013 par les personnes domiciliées ou séjournant plus de 3 mois dans la commune à 100 centimes.
4. D'autoriser le Conseil administratif à renouveler en 2013 les emprunts qui viendront à échéance et à procéder à toute conversion ou remboursement anticipé si les conditions d'émission lui sont favorables.
5. D'autoriser le Conseil administratif à faire usage des instruments financiers dans un but de protection et de réduction des coûts des emprunts.

Au vote :

- *Centimes additionnels pour 2013 à 44cts :*
 - *accepté par 23 voix « pour » et 2 abstentions, soit à la majorité,*
- *Centimes additionnels impôts sur les chiens dus en 2013 à 100cts :*
 - *accepté par 20 voix « pour » et 5 abstentions, soit à la majorité,*
- *Budget 2013 de Fonctionnement :*
 - *accepté par 20 voix « pour » et 5 abstentions, soit à la majorité,*



- *Autorisation d'emprunter :*
 - *accepté par 25 voix « pour », soit à l'unanimité,*

12. Demande d'un crédit de CHF 500'000,- à titre de dotation 2013 à la Fondation communale pour le logement. Discussion. Vote. (DA-12-30)

M. Claude Détruche, Président de la Fondation communale pour le logement : en préambule j'aimerais remercier les membres de la Fondation pour le travail qu'ils exécutent. En ce qui concerne cette dotation annuelle elle permet à la Fondation d'être active dans divers quartiers de la commune, dont l'opération Clair-Val qui est en plein développement. Il ne faut pas oublier que les Communaux d'Ambilly qui seront bientôt un des objectifs importants pour notre Fondation, il en est de même pour le futur plan localisé de quartier de Miribel.

Au Vote :

- *L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité,*
- *La discussion immédiate est acceptée à l'unanimité.*

La discussion est ouverte :

M. Arpidone, Conseiller municipal, fait la déclaration suivante au nom du groupe PDC :

Comme chaque année, le PDC votera ce crédit de CHF 500'000,- à titre de dotation à la Fondation communale pour le logement. Nous relevons, comme à l'accoutumée, le remarquable travail exécuté par les membres de la Fondation, notamment dans les négociations qui ont permis l'acquisition des villas du chemin Clair-Val qui nous permettra d'urbaniser ce secteur en fonction des besoins de notre Commune.

De grands défis attendent la Fondation, tout particulièrement sur le périmètre des Communaux d'Ambilly, elle devra donc être financièrement prête à assumer son statut.

Nous vous recommandons donc d'accepter ce crédit.

La parole n'étant plus demandée, M. Stephen Knörr, 1^{er} vice-secrétaire du Bureau, donne lecture du projet de délibération :

- Vu les articles 30, alinéa 1, lettre e) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Attendu que depuis la création de la Fondation communale pour le logement en 1984, la commune de Thônex lui verse un montant annuel pour l'aider à poursuivre son but, notamment par l'acquisition de biens immobiliers afin de mettre à disposition de la population thônésienne des logements à loyers abordables,
- Attendu qu'en date du 14 décembre 2009 le service de surveillance des communes a demandé que cette participation fasse l'objet d'une délibération annuelle en conformité avec les articles 30, alinéa 1 et 31 de la loi sur l'administration des communes (B6 05 01),



- Vu que le plan des investissements présenté dans le cadre du budget communal prévoit un versement de CHF 500'000,- à la Fondation communale pour le logement,
- Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil Municipal
D é c i d e

1. De verser, pour l'année 2013, une participation de CHF 500'000,- à la Fondation communale pour le logement.
2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif à la rubrique « prêts et participations permanentes ».
3. De ne pas amortir cette dépense vu la nature de celle-ci.

Au vote :

- *la délibération est acceptée par 25 voix « pour », soit à l'unanimité.*

13. Demande d'un crédit de CHF 475'000,- en vue de la réfection partielle du chemin des Cyprès. Discussion. Vote. (DA-12-31)

M. le Président informe qu'en vertu de l'article 42, (conflit d'intérêts) M. Calame et lui-même se retirent des débats pour ce point et que la présidence est passée à M. Philippe Noël, vice-président.

M. Philippe Decrey, Conseiller administratif délégué à la Circulation, Transport, Service du feu & Protection Civile : l'exposé des motifs que vous avez reçu est clair sur la nature de ces travaux. Les premières discussions ont commencé en septembre 2008 avec les habitants du quartier afin de trouver une clé de répartition financière.

Les véhicules communaux empruntent régulièrement ce chemin pour accéder au dépôt à l'angle du cimetière où se trouvent des bennes. Nous avons dû également traiter le problème de l'écoulement de l'eau qui se fait actuellement dans les propriétés voisines, vu que ce chemin est en pente. Cette situation ne pouvant perdurer, nous avons étudié la possibilité d'améliorer cette situation.

Il y a également un problème de collecteur, celui en place ne correspondant plus aux besoins du quartier et ce projet corrige cette situation, il sera également adapté lorsque nous construirons le futur funérarium.

Nous ne sommes cependant pas entrés en matière sur une demande des habitants concernant l'éclairage car il a été rappelé qu'il s'agit d'une copropriété, nous avons estimé que la commune faisait déjà un gros effort avec ce crédit de CHF 475'000,- qui, dans ses premières versions, devait être de CHF 130'000,-. Cependant des tubes seront installés en attente ce qui permettra, si les propriétaires le désirent, d'installer un éclairage pour un montant estimé à CHF 55'000,-. Les SIG profiteront de ce chantier pour installer les tubes pour la fibre optique.



La discussion est ouverte sur l'entrée en matière :

Au Vote :

- *L'entrée en matière est acceptée par 21 voix « pour » et 2 abstentions soit à la majorité.*
- *L'entrée en matière est acceptée par 21 voix « pour » et 2 abstentions soit à la majorité.*

La discussion est ouverte :

M. Arpidone, Conseiller municipal, fait la déclaration suivante au nom du groupe PDC :

En préambule, le PDC tient à remercier le service technique pour l'élaboration du document explicatif joint à la demande de crédit.

Cet exposé des motifs ne fait que renforcer ce que nous pouvons voir de nos propres yeux en se rendant sur place : le chemin est en effet en mauvais état et le drainage naturel se fait sur les parcelles des riverains ce qui ne peut plus durer.

Nous relevons au passage la bonne idée de prévoir un tube en réserve pour la future installation de l'éclairage public car, même si ce n'est pas à la Commune de financer cette installation, il serait ridicule de devoir tout rouvrir dans quelques mois voire quelques années afin de poser les lignes électriques nécessaires.

Le PDC votera favorablement la demande de crédit de CHF 475'000,- en vue de la réfection partielle du chemin des Cyprès et vous recommande d'en faire autant.

La parole n'étant plus demandée, Mme Fidelina Gomes Dias Aguigah, 2^{ème} vice-secrétaire du Bureau, donne lecture du projet de délibération :

- Vu les articles 30, alinéa 1, lettre e) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Attendu que le revêtement du chemin des Cyprès est actuellement en mauvais état et que l'écoulement des eaux de chaussées se fait dans les parcelles riveraines et qu'il convient donc d'effectuer une réfection partielle de ce chemin sur le tronçon qui longe le mur du cimetière à l'ouest puis au sud sur environ 140m de longueur,
- Attendu que le projet présenté par le service technique communal prévoit un montant de CHF 475'000,- pour cette réfection partielle,
- Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil Municipal

D é c i d e

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 475'000,- en vue de la réfection partielle du chemin des Cyprès sur le tronçon qui longe le mur du cimetière à l'ouest puis au sud sur environ 140m de longueur.



2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
3. D'amortir cette dépense de CHF 475'000,-, au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de fonctionnement de 2014 à 2033.

Au vote :

- *la délibération est acceptée par 22 voix « pour » et 2 abstention, soit à la majorité.*

M. Forte reprend son siège de Président pour la suite de la séance.

14. Demande d'un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 10'000,- en vue du cofinancement du film « Robin des Watts » présenté par l'Association Terragir. Discussion. Vote. (DA-12-32).

M. Pascal Uehlinger, Conseiller administratif délégué l'Urbanisme, Environnement & Développement durable, Agenda 21 : il s'agit d'un retour de commission qui n'avait pas donné une forte majorité à l'acceptation de ce projet car il y a eu 6 voix « pour » et 5 voix « contre ». Je soumetts au vote cette proposition qui permettra d'obtenir un crédit budgétaire supplémentaire afin de ne pas grever la rubrique budgétaire de l'action liée à l'Agenda 21 de ce montant de CHF 10'000,-.

M. Philippe Noël, Président de la commission de l'Urbanisme, Environnement & Développement durable, Agenda 21, donne lecture des conclusions du rapport de la séance du 9 octobre 2012 :

La commission de l'Urbanisme, Environnement & Développement durable, Agenda 21 a reçu, dans sa séance du 9 octobre, des représentants de l'association Terragir, qui étaient déjà venus nous présenter leur action « Robin des Watts » dans les écoles de Thônex ce printemps.

Il s'agissait de rediscuter plus précisément du soutien financier au projet de film documentaire et pédagogique qui vous est présenté ce soir.

Suite à l'audition des représentants, la commission a accepté le soutien financier de CHF 10'000,- au projet de Terragir, par 6 voix « pour » et 5 voix « contre ».

La parole n'étant pas demandée, M. Philippe Noël, 1^{er} vice-président du Bureau, donne lecture du projet de délibération :

- Vu les articles 30, alinéa 1, lettre e) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Vu le projet de film « Robin des Watts » présenté par l'association Terragir à la commission de l'Urbanisme, Environnement & Développement durable, Agenda 21 lors de la séance du 9 octobre 2012,



- Attendu que le projet de budget pour la réalisation de ce film documentaire demande une participation de la commune de Thônex d'un montant de CHF 10'000,-,
- Vu le préavis favorable de la commission de l'Urbanisme, Environnement & Développement durable, Agenda 21 du 9 octobre 2012,
- Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil Municipal

D é c i d e

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 10'000,- sur la rubrique 78.318 « actions liées à l'Agenda 21 » en vue de cofinancer la réalisation du film « Robin des Watts » présenté par l'Association Terragir.
2. Ce crédit budgétaire supplémentaire sera couvert par les plus-values enregistrées aux revenus, ainsi que par des économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.

Au vote :

- *la délibération est acceptée par 25 voix « pour », soit à l'unanimité.*

15. Projets de délibération.

Aucun projet n'a été déposé hormis celui déposé par le PLR qui a été traité au point 10 de l'ordre du jour.

16. Projet de motion déposé dans le délai légal par le groupe PLR intitulé : « Pour un éclairage de sécurité des cheminements piétonniers de la Commune ». Discussion. Vote. (MM-12-09)

M. Singh, signataire, donne lecture du projet de motion :

Exposé des motifs

La première des mobilités douces à encourager est la marche à pied. Les lieux tels que la mairie, la piscine, la salle des fêtes, le centre sportif, les écoles et les crèches devraient être facilement accessibles à pied pour la majorité des habitants de la commune, y compris lorsqu'il fait nuit, tôt le matin aussi. Il en va de même pour l'accès aux arrêts de tram et de bus, ceci aussi afin d'encourager les habitants à utiliser les transports publics.

Sur le domaine public, l'éclairage des voies de circulation piétonnes est aujourd'hui pour l'essentiel en place, à la satisfaction des habitants. Par contre, s'agissant du domaine privé, rien n'oblige actuellement les propriétaires de parcelles sur lesquelles sont constituées des servitudes de passage à talon d'y aménager un éclairage. Ainsi, certains cheminements piétonniers publics sur domaine privé, même fortement fréquentés, peuvent parfois se trouver insuffisamment éclairés pour que les habitants s'y aventurent la nuit tombée. Or s'agissant de voies piétonnes empruntées par le public, ce dernier ne fait pas nécessairement de distinction entre celles sur domaine public ou privé : il aspire au même niveau d'éclairage partout sur « sa » commune.



En ce qui concerne l'éclairage public sur domaine privé, s'il est souhaitable que les propriétaires fonciers prennent en charge tout ou partie des coûts, la commune pourrait étudier et proposer des règles pour le cofinancement de ces infrastructures afin d'encourager leur mise en œuvre rapide et de manière intelligente. Car il existe aujourd'hui des solutions respectueuses de l'environnement telles que des LED à faible consommation, des détecteurs de présence ou de mouvement et des lampes dont la géométrie est conçue pour orienter l'éclairage vers le sol afin de limiter la consommation électrique et la pollution lumineuse.

La mise en place d'un tel éclairage sur l'ensemble des lieux de passage piétonniers de la commune, y compris sur domaine privé, contribuerait donc non seulement à promouvoir la mobilité douce à un faible coût « environnemental » mais aussi la sécurité de nos usagers piétons.

En effet cette motion s'inscrit aussi dans le contexte des nombreuses initiatives prises par ce Conseil pour améliorer l'urbanisme sécuritaire de notre commune, avec notamment la motion sur la vidéosurveillance des lieux sensibles (motion MM-12-04 votée le 19 juin 2012).

Cette motion est d'ailleurs la suite logique de la motion MM-08-03 intitulée « *Pour une meilleure sécurité, améliorons l'éclairage public et son efficacité* » présentée par le groupe Démocrate-Chrétien et votée par le Conseil municipal de Thônex le 11 novembre 2008. Considérant que la question de l'éclairage des lieux publics sur domaine public est aujourd'hui essentiellement réglée par cette première motion, la présente demande de mettre l'accent sur l'éclairage des lieux de passage piétonniers fortement fréquentés, mais sur domaine privé.

Le groupe PLR vous invite à l'accepter.

- Vu la motion MM-08-03 intitulée « *Pour une meilleure sécurité, améliorons l'éclairage public et son efficacité* » votée par le Conseil municipal le 11 novembre 2008,
- Vu la motion MM 12-04 intitulée « *Etendons la vidéosurveillance aux sites sensibles de la Commune* » votée par le Conseil municipal le 19 juin 2012,
- Vu que les efforts en vue d'améliorer la sécurité impliquent un ensemble de mesures complémentaires en matière d'aménagement urbain,
- Vu qu'un bon éclairage des cheminements piétonniers publics favorise non seulement la mobilité douce mais aussi un sentiment de sécurité des usagers,
- Vu qu'une partie des cheminements piétonniers fortement fréquentés sur la Commune se trouve sur domaine privé,

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

1. à dresser l'inventaire des cheminements piétonniers publics sur domaine privé fortement fréquentés ;
2. à dresser l'inventaire des cheminements pour lesquels l'éclairage est déficitaire ;
3. à contacter les propriétaires des parcelles concernées en vue de d'établir un projet de financement ou de cofinancement (public-privé) pour l'amélioration de l'éclairage public sis sur ces parcelles ;
4. à établir l'éventuel coût, pour la commune, de la mise en place d'un tel programme d'investissements ;
5. à faire rapport au Conseil municipal, dans les meilleurs délais, sur l'ensemble des points 1 à 4 ci-dessus.

La discussion est ouverte :



M. Delarue : je vais m'exprimer au nom des groupes VI-VE et du parti socialiste. Nous avons pris connaissance de la motion déposée par le PLR concernant l'éclairage et la sécurité des cheminements piétonniers de la commune.

Serait-ce de l'opportunisme électoral que de proposer un partenariat public-privé en évoquant des motifs comme – l'utilisation des transports publics, la mobilité douce, la sécurité des piétons, l'urbanisme sécuritaire, le respect de l'environnement ? Si nous mettons un lien avec celle du PDC elle évoquera l'intégration sociale, la santé, le développement physique et psychique. On dirait presque une motion en faveur de la cohésion sociale. La droite progresse !

Nous sommes heureux de constater l'engagement de cette motion dans le domaine de la prévention comme souvent nous l'avons préconisé, nous sommes presque flattés que les motionnaires prennent à leur compte la sensibilité écologique souvent débattue voire combattue au sein de ce Conseil.

Seraient-ils devenus les missionnaires d'une nouvelle cause ? Pour notre part la mise en œuvre d'un tel projet devra se faire selon les critères du label Cité de l'Energie. Nous sollicitons le Conseil administratif afin que son analyse permette de prévenir de possibles effets pervers.

En effet, il ne s'agirait pas de créer de nouveaux lieux générateurs de sentiment d'insécurité. Alors un questionnement vaut-il mieux emprunter un chemin au clair de lune sans grande chance de rencontrer quelqu'un de mal intentionné ou est-ce préférable de traverser une zone éclairée supprimant le sentiment d'insécurité mais qui en raison de sa nouvelle affectation constituerait un nouveau lieu de rencontre pouvant générer une réelle insécurité, accumulation de déchets, incivilités nocturnes ? Souvent la peur du mal nous conduit au pire. Nous ne soutiendrons pas des règles de financements contraires au budget communal mais nous appuierons des propositions de cofinancement en vue d'améliorer le sentiment de sécurité voire la sécurité toute courte.

Nous profitons ici de remercier le Conseil administratif d'avoir modifié le revêtement du chemin de Marcellly supprimant ainsi les lampes éblouissantes au sol qui forçaient à marcher dans l'herbe par temps de pluie ou de verglas. C'est avec la pesée des intérêts publics-privés que les groupes VI-VE et socialistes voteront en faveur de cette motion et s'assureront de la prise en compte de l'exposé des motifs lors de sa mise en œuvre.

M. Arpidone, Conseiller municipal, fait la déclaration suivante au nom du groupe PDC :

Le PDC se réjouit de voir que sa motion acceptée à l'unanimité lors de la séance du Conseil municipal du 11 novembre 2008 en ait inspiré d'autres.

Les préoccupations des motionnaires semblent être identiques à celles qui nous avaient inspiré notre propre texte : sécurité, environnement et mobilité.

La mission fixée par la motion qui nous est proposée ce soir n'est pas gagnée d'avance, car l'on sait tous que lorsque l'on fait appel au portemonnaie, les négociations sont toujours ardues même dans le cadre de partenariat public-privé. Nous espérons toutefois que cette motion, que le PDC acceptera et vous recommande d'accepter, pourra atteindre ses ambitieux objectifs.



Enfin, « rebondissant » sur l'invite numéro 5 de ce texte, nous souhaiterions que le Conseil administratif incluse en préambule au rapport demandé un bref rappel de ce qui avait été entrepris suite à la motion déposée par notre groupe lors de la précédente législature.

M. Knörr, Conseiller municipal, fait la déclaration suivante au nom du groupe UDC :

Encore une motion sur la sécurité ! C'est spectaculaire la façon dont le thème de la sécurité est passé du statut de légende urbaine colportée par les vilains UDC pour effrayer le bon peuple et ceci dans l'unique et vil but de surnoisement moissonner des voix, au concept dont « il faut en être » un express à ne pas rater sous peine de perdre toute forme de crédibilité.

Regrettons que cette motion n'ait pas été présentée au précédent Conseil municipal. En la passant au mixeur avec celle du PDC qui réclamait des hélicoptères pour la surveillance de nos frontières, nous aurions pu proposer un amendement demandant à ce que d'énormes projecteurs soient fixés sous le fuselage de ces derniers dans le plus pur style « Apocalypse Now ».

Mais arrêtons ici notre discours. En effet il semble que tout le monde n'ait pas saisi que l'exagération outrancière est un style narratif qui par l'humour prend le contrepied et souligne justement la gravité d'une situation.

Nous ne commettrons pas les mêmes erreurs que nos adversaires politiques. Ce n'est pas parce qu'une idée ne sort pas de nos rangs que nous allons la rejeter. Nous avons trop souvent été victimes de cette forme d'apartheid. Cela fait des années qu'à tous les niveaux politiques de notre état fédéral l'UDC vous mettait en garde. Maintenant que nos prévisions les plus pessimistes sont devenues réalité nous ne pouvons pas nous plaindre d'observer tous ces ralliements à notre cause oh pardon ! A notre position. C'est pourquoi nous allons soutenir cette motion.

Ajoutons aussi que si la mobilité douce semble être le prétexte l'aspect sécurité contre les accidents n'est pas à négliger. En effet ces chemins exclusivement réservés aux piétons sont les terrains de chasse favori des cyclistes kamikazes dont les machines sont systématiquement dépourvues d'éclairages et même parfois, puisque c'est devenu une mode, de freins.

Au vote :

– *la motion est acceptée par 25 voix « pour », soit à l'unanimité.*

17. Projet de motion déposé dans le délai légal par le groupe PDC intitulé : « Encouragement au sport pour tous : l'urban-training ». Discussion. Vote.
(MM-12-10)

M. Calame, signataire, donne lecture du projet de motion :

Exposé des motifs

Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux,

Nous avons la chance d'avoir sur Thônex de nombreuses associations sportives et des infrastructures publiques et privées pour l'exercice d'un sport ou la pratique d'exercices physiques.



Il y a lieu ici de relever l'engagement de notre Conseil administratif qui, depuis de très nombreuses années, encourage le sport à Thônex et de notre Conseil municipal qui approuve les budgets et les nombreuses demandes de crédits dans ce sens.

Est-il nécessaire de rappeler dans le détail les bienfaits du sport pour la santé, l'intégration sociale ou le développement autant physique que psychiques ? Nous en sommes tous conscients.

Les fitness sont à la mode mais les frais d'inscription sont importants. A l'inverse, la pratique de la course à pied ou les parcours Vita sont gratuits, mais se font bien souvent de manière individuelle et sans encadrement professionnel.

On peut constater également le fort engouement des sportifs genevois pour les activités gratuites et en groupe, comme les entraînements à la course de l'Escalade qui peuvent réunir, malgré le froid hivernal, des milliers de personnes.

L'Association Urban training a pour but de démocratiser l'exercice physique dans l'espace urbain avec un encadrement professionnel. Ces sessions gratuites pour les participants permettent de suer en groupe et dans un espace ouvert. Elle permet de tisser des liens dans la population et de (re)découvrir certains lieux de la Commune.

Le principe de ces sessions est de parcourir chaque semaine un secteur différent de la Commune et au cours du cheminement de profiter d'éléments de l'espace public (escaliers, bancs, lampadaires, murs,...) pour exercer un mouvement particulier, le tout animé avec humour par un coach professionnel. Une sorte de parcours Vita en ville, en groupe et avec un encadrement.

Cette association à but non lucratif crée des partenariats avec les communes, pour une somme d'environ CHF 3'000,- par an, pour l'organisation d'une séance par semaine entre mai et septembre.

Outre une participation financière, la Commune doit en faire la promotion auprès de ses habitants, l'ensemble des questions d'organisation, d'inscriptions et d'encadrement étant en revanche effectué par l'Association. La charge pour notre commune est donc faible.

Selon divers contacts avec des Conseillers administratifs des communes qui ont fait un partenariat en 2012, ces sessions ont été très appréciées et seront reconduites en 2013.

Nous vous invitons à consulter le site de l'Association Urban training pour de plus amples informations : <http://www.urban-training.ch>

En raison du faible montant et des questions de délais pour que cela puisse se faire déjà pour la saison 2013, nous proposons d'envoyer directement cette motion au Conseil administratif.

Nous vous remercions pour l'accueil que vous ferez à cette motion et vous encourageons à l'approuver pour qu'il fasse toujours bon vivre à Thônex.

Le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de Thônex, sur proposition du groupe Démocrate-chrétien :

Considérant :

- Les bienfaits du sport pour la santé, l'intégration sociale et le développement physique et psychique,
- Que l'espace public se prête également à l'exercice physique ; l'engouement pour des activités sportives en groupe,



- La gratuité pour les habitants des sessions d'urban training,
- Les expériences positives réalisées à Vernier, Meyrin, au Grand-Saconnex, en Ville de Genève et dans 14 autres villes romandes,

Le CONSEIL MUNICIPAL, sur proposition du Groupe Démocrate-Chrétien,

demande au Conseil administratif

De prendre contact avec l'Association Urban Training afin de mettre en place un partenariat sur Thônex pour 2013 déjà ;

De revenir devant ce Conseil municipal avec un projet de délibération pour l'ouverture d'un crédit de fonctionnement pour la première année ou d'affecter les sommes nécessaires sur une rubrique budgétaire existante.

La discussion est ouverte :

M. Noël : je m'exprime ici au nom des groupes VI-VE et socialistes. Nous voyons d'un œil positif le projet présenté dans la mesure où il contribue à la pratique de l'activité physique de nos communiens. Dans une perspective liée à la santé au bien-être et certainement aussi de façon à renforcer les liens sociaux. Toutefois, malgré cette déclaration enthousiaste nous proposons une modification de cette motion afin de pouvoir auditionner en commission des Sports, Sécurité, Police & Militaire, dans les meilleurs délais, les représentants de cette association. Ceci nous permettra de connaître concrètement ce qu'ils font afin d'avoir une meilleure idée sur cette proposition et une fois que nous serons convaincus nous sommes prêts à faire la promotion de cette nouvelle activité auprès des communiens.

Nous proposons de modifier la première invite :

- De prendre contact avec l'Association Urban Training afin de mettre en place un partenariat sur Thônex pour 2013 déjà ;

par :

- De prendre contact avec l'Association Urban Training *et de la faire auditionner par la commission des Sports, Sécurité, Police & Militaire* afin de permettre la mise en place d'un partenariat sur Thônex pour 2013 déjà ;

M. Calame : j'ai pris note de cette demande d'amendement et je me demande si ne n'est pas compliquer cette demande vu les montants en jeu et sachant que les informations concernant cette association sont disponibles sur leur site internet. Je propose de refuser cet amendement afin que l'on puisse aller vite car une séance de commission au mois de janvier ne permettrait pas de pouvoir adhérer au programme pour 2013.

- M. Détruche : je vous propose que le Conseil administratif vienne auprès de la commission dans le courant 2013 pour vous faire un bilan de cette opération avec le nombre de participants, le fonctionnement de cette opération et nous pourrions très clairement tirer les conclusions pour la poursuite ou pas de ce programme.



M. Noël : j'apprécie la proposition constructive de Monsieur le Maire et le fait de revenir un peu plus tard devant la commission pour juger le bienfondé de cette expérience me paraît tout à fait correct et je retire cet amendement.

Mme Jaquet : je suis heureuse que cet amendement soit retiré. Mais les anciens membres de votre groupe auraient dû vous indiquer que l'on n'amende pas une motion et que plusieurs d'entre elles ont déjà été retirées pour cette raison.

M. le Président : je remercie Mme Jaquet pour cette précision mais personnellement je pense que le Bureau devrait se pencher sur ce sujet, car je trouve anormal que l'on ne puisse pas amender une motion.

Au vote :

– *la motion est acceptée par 25 voix « pour », soit à l'unanimité.*

18. Propositions du Conseil administratif

M. Détruche : le Conseil administratif n'a pas de proposition

19. Questions écrites :

Demander aux Conseillers administratifs qu'ils donnent lecture des réponses aux questions écrites posées lors de la séance du 25 septembre 2012 par :

19.1. Mme Fidelina Gomes Dias Aguihah, Conseillère municipale du groupe PS ayant comme sujet « les caméras de vidéosurveillance »

M. Claude Détruche, Maire et Conseiller administratif délégué à la Sécurité, donne lecture de sa réponse :

Tout d'abord, il convient de rappeler que les objectifs principaux de l'installation d'une vidéosurveillance sont la sécurité des personnes et la préservation des biens communaux.

Par conséquent, le Conseil administratif se félicite du vote du Conseil municipal du 25 juin 2012 concernant les caméras et entend mettre tout en œuvre pour améliorer le système actuel (qui est un projet pilote) et équiper d'autres zones sensibles ainsi que cela avait été demandé.

Sans refaire le débat « pour » ou « contre » les caméras, la responsabilité des élus politiques est de mettre le mieux possible en complémentarité la technique et les ressources humaines puisqu'il n'est pas possible d'assurer une surveillance permanente par les APM, bien que 3 nouveaux collaborateurs ont commencé le nouveau cours de formation. Dès l'assermentation de ces nouvelles recrues, un élargissement des horaires sera prévu.

Par la vidéosurveillance et l'accroissement des effectifs de la police municipale, nous espérons augmenter le sentiment de sécurité sur notre territoire.



Enfin, nous tenons à signaler que la personne victime de dégâts sur son vélo n'a jamais pris contact avec le chef de la police municipale bien que celui-ci, après un entretien téléphonique avec la directrice de l'école concernée, ait demandé que cela soit fait. Il était en effet nécessaire que nous puissions obtenir des informations complémentaires afin de pouvoir entreprendre des recherches. Il n'a donc jamais été répondu de « non » catégorique à la demande d'enquête.

19.2. M. Philippe Noël, Conseiller municipal, du groupe VI-VE concernant le suivi de la motion contre le gaz de schiste du 15 mai 2012

M. Uehlinger, Conseil administratif, donne lecture de sa réponse :

Le Conseil administratif n'a entrepris et n'entreprendra aucune démarche en fonction des éléments suivants :

- Il convient tout d'abord de rappeler que le Conseil administratif de la commune de Thônex au même titre que toutes les autorités municipales est tenu par le respect de l'art. 5 de la de la Constitution fédérale de la Confédération suisse, soit au respect du principe de la légalité. Au demeurant à teneur de l'art. 41 LAC, les Conseillers administratifs ont prêté serment aux termes duquel ils ont juré et promis d'obéir à la Constitution et aux lois. Il est donc juridiquement certain que l'art. 31 du Règlement du Conseil municipal de la Commune de Thônex ne saurait être interprété comme obligeant le Conseil administratif à donner suite à une motion dont la mise en œuvre serait contraire au principe de la légalité. La question de la légalité n'est pas simplement la violation de la loi cantonale ou du droit fédéral mais encore et surtout le respect de la répartition des compétences entre Confédération et Cantons tel qu'il est défini par la Constitution fédérale et le droit cantonal.
- L'art. 2 LAC dispose que l'autonomie communale s'exerce dans les limites de l'ordre juridique et notamment des compétences cantonales et fédérales, ainsi que du pouvoir de surveillance auquel la commune est soumise.
- L'objet de la motion en cause vise à obliger la collectivité publique genevoise à adhérer à un groupement collectif intitulé « Non au Gaz de Schiste Haute-Savoie » qui est une association dans le sens du droit français destinée à s'opposer à des forages planifiés dès 2012 en Haute-Savoie - c'est-à-dire sur le territoire d'un État étranger - et qui ont été autorisés par l'autorité étrangère.
- Juridiquement, la motion vise dès lors à obliger l'autorité municipale à accomplir un acte hors du territoire de la commune et hors du territoire suisse, afin de s'opposer à des décisions prises par l'État français dans les limites de son territoire.



- Par ailleurs, la Convention sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière (Convention Espoo) de 1991 prévoit, dans un contexte transfrontalier, les obligations des États impliqués d'évaluer l'impact sur l'environnement de certaines activités au début de leur planification. Il y a lieu toutefois de préciser que l'application de la Convention Espoo relève de la compétence des États, soit en l'occurrence de la Confédération et de la République française, et non pas des communes.
- La relation qu'une collectivité publique suisse entretient avec l'étranger est régie par les dispositions constitutionnelles des art. 54 à 56 Cst. en matière de politique étrangère. Il sied de rappeler ici qu'à teneur de l'art. 54 al. 1 Cst, les affaires étrangères relèvent de la compétence de la Confédération. L'art. 56 Cst. traite des relations des cantons avec l'étranger qui ne sont possibles d'une part qu'à la condition qu'elles s'exercent dans les domaines relevant de leur compétence (art. 56 al. 1 Cst.) et que les cantons traitent directement avec les autorités étrangères de rang inférieur. C'est dire que les cantons ne peuvent pas traiter directement avec l'État français. De telles relations directes avec l'État français ne peuvent avoir lieu que par l'intermédiaire de la Confédération (art. 56 al. 3 Cst).
- A la lumière de ce qui précède, il nous apparaît problématique qu'une commune en qualité de collectivité publique suisse adhère en tant que telle à une association de droit privé étranger destiné à mener un combat politique sur le territoire étranger pour contester des décisions prises par ce même État étranger. Une telle démarche a un caractère politique et ne saurait être assimilée à un recours judiciaire au sens du précédent Creys-Malville.
- A fortiori, une adhésion générale à une telle association de droit privé indépendamment de la localisation du projet de forage du gaz de Schiste en Haute-Savoie (à proximité immédiate de la frontière cantonale ou dans un endroit éloigné en Haute-Savoie) apparaît juridiquement inadmissible.

Compte-tenu de ce qui précède, le Conseil administratif ne donnera effectivement pas suite à cette motion.

Par contre, le Conseil administratif trouve fort préjudiciable, pour les deniers publics, que de telles questions soient posées, alors qu'elles n'ont qu'un caractère politique et qu'elles demandent une réponse officielle nécessitant forcément le recours à un homme de loi aguerri afin de définir le cadre d'intervention des différentes institutions élues.

- M. Noël : je lirai avec intérêt les considérants de cette réponse qui vont m'apprendre quelque chose sur le droit constitutionnel et international et je vais m'engager, sur l'honneur, à ne pas solliciter mon avocat pour faire un recours contre cette démarche car je constate que j'ai déjà coûté assez cher à notre commune avec cette question pour laquelle il n'était pas nécessaire de me répondre d'une manière aussi précise.



Je constate simplement que vous n'avez pas répondu aux deux autres invites et pour cela je suis un peu déçu.

19.3. M. Ashwani Singh, Conseiller municipal du groupe PLR ayant comme intitulé : « restitution de la ligne de tram 16 »

M. Philippe Decrey, Conseiller administratif délégué aux Transports donne lecture de sa réponse :

1. Sous quelle forme et à quelle date le Conseil administratif s'est-il adressé au Conseil d'État et au Conseil d'administration des TPG concernant cette motion ?

Le Conseil administratif était déjà intervenu auprès des TPG avant le 20 mars 2012 puisque, le 8 février 2010, ayant appris que les TPG envisageaient de supprimer la liaison Moillesulaz/Cornavin, une lettre avait déjà été adressée à cet organisme. A la suite de ce courrier, les TPG avaient accepté de reporter leur décision d'une année.

Malheureusement, en décembre 2011, le couperet est tombé et malgré la transmission de courriers de communiers aux TPG par l'intermédiaire de la Commune en date des :

- 23 décembre 2011
- 20 janvier 2012
- 6 février 2012
- 5 mars 2012

ainsi qu'une lettre du 28 février 2012 à un membre du Conseil d'administration des TPG, député et ancien Conseiller municipal de Thônex (M. Claude Marcet) nous n'avons reçu aucune réponse à notre demande de rétablissement de la liaison directe Moillesulaz-Cornavin.

Nous n'avons non plus pas reçu de réponse à notre lettre du 28 septembre 2012 à Madame Michèle Künzler, Conseillère d'État chargée du Département de l'Intérieur, de la Mobilité et de l'Environnement, correspondance qui accusait réception de l'annonce des changements du réseau dès décembre 2012 et dans laquelle nous avons regretté, une nouvelle fois, la disparition du tram 16.

2. Quelles ont été, le cas échéant, les réponses écrites obtenues et à quelles dates ?
 - Aucune.
3. Le Conseil administratif juge-t-il les éventuelles réponses satisfaisantes ?

En cas de non réponse, le Conseil administratif a-t-il envoyé des rappels, si oui à quelles dates ?

 - Voir points 1 et 2.



4. Le Conseil administratif a-t-il pris officiellement contact à ce sujet avec les communes de Chêne-Bourg et de Chêne-Bougeries, dans lesquelles des motions similaires ont été votées, afin d'étudier la possibilité de faire « front commun »; si oui, quel a été le résultat de la démarche ? Si non, une telle démarche est-elle prévue et, le cas échéant, quand?
 - Une rencontre a eu lieu, en date du 26 avril 2012, entre les Conseillers administratifs des communes chénoises et Madame Michèle Künzler, Conseillère d'État ainsi que les Transports Publics Genevois. Nous avons malheureusement appris à cette occasion que les TPG n'entendent pas revenir sur leur décision.
5. En cas de fin de non-recevoir de nos revendications de la part du Conseil d'État et du Conseil d'administration des TPG, quels sont les recours et autres démarches que le Conseil administratif prévoit d'engager, éventuellement de concert avec d'autres communes, notamment Chêne-Bourg et Chêne-Bougeries ?
 - Étant donné le résultat de l'entretien mentionné sous chiffre 4, les Conseillers administratifs des communes de Chêne-Bougeries, de Chêne-Bourg et de Thônex ont décidé de ne pas engager ni de recours ni une autre démarche.
6. Enfin, à quel moment le Conseil administratif prévoit-il de présenter un rapport au Conseil municipal sur le résultat de ces démarches ?
 - Voir la présente réponse.

Tout comme la plupart des habitants de Thônex, le Conseil administratif regrette infiniment la disparition du tram 16 qui reliait Moillesulaz à la gare principale de Genève, voire au-delà. Selon les informations diffusées en décembre 2011 par l'État de Genève, il semble que le Département de la Mobilité ait choisi un nouveau système de circulation des trams. En effet, en circulant sur des circuits indépendants, les trams, en cas de panne, ne sont pas un obstacle à la circulation des autres lignes comme c'était le cas auparavant.

Il faut cependant noter que, dès décembre 2012, des améliorations vont être apportées au réseau TPG, dont certaines concernent Thônex, soit :

- la ligne 5 n'aura plus de terminus intermédiaire à Nations ; les bus circuleront selon un nouveau tracé : Aéroport-Nations-Cornavin-Bel-Air-Hôpital-Muséum-Thônex Vallard avec une cadence de 7,5 minutes en périodes de pointe ;
- une nouvelle ligne 25 effectuant le trajet Jardin botanique-Cornavin-Place des Eaux-Vives-Thônex-Vallard sera mise en place, également avec une cadence de 7,5 minutes en périodes de pointe ;



- la ligne 12, qui circulera désormais à la cadence stricte de 4 minutes entre Moillesulaz et Carouge, verra disparaître ses terminus intermédiaires de Chêne-Bourg et des Augustins. Une course sur deux continuera d'être prolongée aux Palettes, en raison des travaux CEVA au Bachet-de-Pesay. De plus, depuis le mois de septembre, toute la ligne est d'ores et déjà exploitée au moyen de trams de grande capacité (matériel 5 caisses de 53 mètres avec nouveaux trams surbaissés proposés 1 course sur 4), permettant d'assurer une meilleure stabilité de l'horaire ;
- la période d'heure de pointe du soir de l'ensemble des lignes urbaines sera prolongée de 19h. à 20h. ;
- en raison de l'avancement des travaux du projet CEVA sur les Trois-Chêne, la gare provisoire de Chêne-Bourg sera fermée au printemps 2013 et ne sera plus desservie par le tram. Dès ce moment, une nouvelle relation directe par autobus sera mise en service entre Annemasse et Cornavin avec arrêts à Chêne-Bourg et Rive. La cadence de cette ligne sera de 15 minutes.
- en ce qui concerne la ligne 31, la desserte de Champ-Dollon sera effectuée selon les horaires de visite du site pénitentiaire.
 - M. Singh : je remercie le Conseil administratif de sa réponse, elle est complète, par contre je suis plus déçu, tout comme le Conseil administratif des réponses qui lui ont été données par le Conseil d'Etat.

Suite à ces réponses, il est donné lecture de trois nouvelles questions :

19.1. Déposée par M. Philippe Noël, Conseiller municipal du groupe VI-Ve concernant le déblayage hivernal de la neige sur les pistes et bandes cyclables de la commune

Messieurs les Conseillers administratifs,

Nous voici à l'aube de la saison hivernale et - de même que nombre de nos communiens adeptes de la mobilité douce - j'ai l'occasion de circuler quotidiennement sur les routes en tant que cycliste. Je sais comme la plupart d'entre nous que les déplacements à la mauvaise saison sont plus délicats en fonction des aléas du climat et de la météo. Année après année, je peux aussi constater que les services de la Voirie ne ménagent pas leurs efforts pour assurer le fonctionnement du réseau routier. Toutefois, dans le souci de favoriser la sécurité et la mobilité, je voudrais recevoir quelques explications du Conseil administratif sur les procédures de déneigement en usage concernant nos pistes et bandes cyclables.

En matière de déblaiement de la neige, quelle relation est établie entre les routes proprement dites (zones dévolues aux transports publics et automobiles), les pistes cyclables et les ?



Y a-t-il des procédures ou recommandations pour éviter que la neige déblayée sur la chaussée ne soit déplacée sur les bandes cyclables ?

Merci par avance de l'attention que vous porterez à cette question.

19.2. Déposée par MM. Alain Dupraz et Philippe Noël, Conseillers municipaux du groupe VI-VE concernant les convocations et ordres du jour des commissions municipales

En tant que membres du Conseil municipal ayant l'honneur de présider une commission dudit Conseil, nous nous inquiétons de la façon dont les convocations sont gérées. Celles-ci sont le plus souvent élaborées par les Conseillers administratifs en charge du dicastère concerné et le rôle du président de commission est généralement limité, voire inexistant à ce niveau.

De même, il arrive qu'une séance puisse être ajoutée ou supprimée au cours du semestre sans que le président soit préalablement consulté.

Or, le règlement du Conseil municipal - dans son article 70 - indique que la commission est convoquée « par son président en accord avec le conseiller administratif dont le dicastère est concerné ».

En conséquence, le Conseil administratif - sachant que les convocations doivent être faites par les présidents - peut-il s'engager à respecter le règlement et à collaborer franchement avec les présidents de commission pour fixer les ordres du jour ?

19.3. Déposée par M. Olivier Delarue, Conseiller municipal du groupe VI-VE concernant un projet Mc Donald's sur la commune

Auri sacra fames... exécration soif de l'or

D'après certains échos encore officieux, il semble qu'un projet concernant la construction d'un « McDonald's » soit prévu dans le voisinage immédiat du collège du Foron, sis à l'arrière de la station service du nœud routier surnommé communément « l'os ».

Car il s'agit bien ici d'un os ! Allons-nous permettre à une multinationale mondialement connue de s'implanter aux portes du collège du Foron, mettant ainsi en péril la santé de notre jeunesse ? Allons-nous devoir rebaptiser la toponymie non plus en « os », mais en « graisse », ou plus exactement « gras de l'os » ?

Mon interpellation est simple :

En premier lieu :

- nous demandons au Conseil administratif de présenter, dans les plus brefs délais, au Conseil municipal le point de situation précis sur l'avancée du projet.

En deuxième lieu :

- nous demandons au Conseil administratif de faire état des possibilités d'acquérir la parcelle pour des futures activités d'intérêt général.



Troisièmement :

- au cas où les Conseillers administratifs seraient contactés pour préavis, nous les invitons à se montrer extrêmement réservé, si ce n'est totalement opposé à ce projet, avant toute consultation de notre Conseil.

Audaces fortuna juvat... la fortune favorise les audacieux

M. le Président : je rappelle à M. Delarue l'article 34 du règlement du Conseil municipal qui stipule à l'alinéa 1 :

- *« la question est une demande écrite ou orale d'information adressée au Conseil administratif »*

Or, je constate que M. Delarue interpelle le Conseil administratif sans forcément poser de question. Mais j'imagine que le Conseil administratif saura tout de même répondre. Une question écrite ne doit pas être une injonction.

20. Propositions individuelles et questions

20.1. Espaces-verts

Mme Jaquet : je tiens à féliciter le service des espaces verts pour sa 3^{ème} place au concours des balcons fleuris, il est vrai que les arrangements floraux de la commune sont toujours très beaux.

20.2. Réseaux sociaux

Mme Jaquet : lors de la dernière séance il a été évoqué la prise de photo lors de séances du Conseil municipal qui sont publiées sur « Facebook ». Le Bureau devait en discuter, qu'en est-il ?

- M. le Président : le Bureau n'a pas encore abordé cette question mais nous le ferons lors d'une prochaine réunion.

20.3. TPG

M. Knörr : si j'ai bien compris la réponse qui nous a été lue, la cheffe du Département a fait parvenir au Conseil administratif un accusé de réception mais n'a pas donné de réponse à nos interrogations ?

- M. Decrey : suite à ce courrier nous avons eu une réunion avec les communes de Chêne-Bougeries et de Chêne-Bourg lors de laquelle nous avons reçu Mme Künzler accompagnée de membres de la direction des TPG et nous avons pu parler de ce sujet.



20.4. Droit international

M. Knörr : j'ai beaucoup apprécié la réponse de notre Conseil administratif délégué aux Finances au sujet du gaz de schiste et pour le respect du droit institutionnel et international. Je me demande quelle sera ma réaction le jour où je sortirai de la BCGe, je tomberai sur un inspecteur du fisc français entrain de prendre des photos et de planquer.

La séance est levée à 22h.50

Le Président

Le Secrétaire

M. Fabiano Forte

M. Philippe Guex

Thônex, le 10 décembre 2012 PHG/vp

PV/CM/13 novembre 2012